



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-quatrième Session
Pékin, République populaire de Chine
26 juin - 1^{er} juillet 2023

RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES ALIMENTS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE: CLASSE B: PRODUITS ALIMENTAIRES PRIMAIRES D'ORIGINE ANIMALE ET CLASSE E – PRODUITS ALIMENTAIRES TRANSFORMÉS D'ORIGINE ANIMALE

(À L'ÉTAPE 4)

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique
et coprésidé par les Pays-Bas)

Les membres et observateurs du Codex souhaitant soumettre des observations à l'étape 3 sur ce document doivent le faire conformément aux instructions figurant dans la lettre circulaire CL 2023/34-PR disponible sur la page web du Codex.¹

CONTEXTE

1. Le contexte de la discussion sur la révision de la *classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989) peut être consulté dans les rapports des 36^e - 53^e sessions du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), y compris les sessions pertinentes de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) qui se sont tenues de 2004 à 2022.²

Révision de la classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale : Principes de travail et décisions générales adoptés par le CCPR. *Tous les produits (aliments destinés à l'alimentation humaine et animale)*

2. La pratique adoptée par le CCPR dans la révision de la classification est de conserver la révision des groupes de produits (par exemple, groupes de produits pour les fruits, groupes de produits pour les légumes, etc.) en attendant la compilation finale des groupes de produits connexes et des tableaux correspondants sur les exemples de produits représentatifs à inclure dans la *classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* et les *principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation des limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits* (CXG 84-2012), respectivement.³
3. Tous les groupes de produits appartenant à un type et les exemples correspondants de produits représentatifs pour les groupes de produits dudit type⁴ devraient être finalisés ensemble afin d'envoyer un document unique pour adoption finale par la Commission du Codex Alimentarius et inclusion dans la *classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989) et les *directives sur la sélection des produits*

¹ Page web du Codex/Lettres circulaires : <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/en/>. Page web du Codex/CCCF/Lettres circulaires :

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/tr/?committee=CCPR>

² Les rapports des réunions du CCPR et du CAC sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/en/?committee=CCPR>
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/cac/meetings/en/>

³ ALINORM 10/33/24, para. 96, ALINORM 07/30/24 para. 150

⁴ Les types peuvent se référer à des groupes de produits de fruits, des groupes de produits de légumes, etc.

*représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits (CXG 84-2012).*⁵

4. En outre, lors de la révision des groupes et sous-groupes sous un type donné, il convient d'observer ce qui suit : (i) n'inclure un produit que dans un seul groupe ou sous-groupe afin d'éviter toute confusion avec deux CXL différentes⁶ pour le même produit ; (ii) inclure le même produit avec différentes parties de plantes dans différents groupes afin de permettre la prise en compte des parties de plantes lors de la description d'un produit ; (iii) inclure des références croisées lorsque des produits (sans numéro de code) peuvent être listés dans un groupe, mais avec une référence à sa classification primaire ; (iv) inclure le mot « sous-groupe » dans la description de tous les sous-groupes afin d'éviter toute erreur d'interprétation entre les sous-groupes et les produits individuels qui partagent le même nom ou un nom similaire.⁷
5. Aucun changement ne sera apporté aux CXL existantes tant que les examens de la Réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPPR) n'auront pas été achevés conformément aux procédures en vigueur pour l'établissement des listes Codex et des listes prioritaires de pesticides. Le Comité est convenu que la même approche serait adoptée lors de l'examen d'autres groupes de produits dans la base de données après l'adoption de groupes de produits révisés dans la classification.⁸

PROCESSUS DE TRAVAIL ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

6. Le CCPR53 (2022) a décidé de rétablir le Groupe de travail sur la révision de la classification, présidé par les États-Unis et coprésidé par les Pays-Bas, afin de poursuivre l'examen de la classe B, Produits alimentaires primaires d'origine animale, et de la classe E, Produits alimentaires transformés d'origine animale.⁹

Prise en compte de la classe B

7. Le GTE a considéré la classe B pour le CCPR53. Des groupes, sous-groupes et produits supplémentaires ont été proposés pour être inclus dans la classe B.
8. Le GTE a de nouveau considéré la classe B pour le CCPR54. La classe B actuelle comprend 5 types, 16 groupes, 2 groupes réservés et aucun sous-groupe. Sur la base des discussions et des commentaires du GTE, la classe B révisée comprend 6 types, 18 groupes, aucun groupe réservé et 65 sous-groupes. Les groupes supplémentaires comprennent les groupes pour les amphibiens et les reptiles (remplace le groupe 046 réservé) et le groupe des animaux invertébrés (remplace le groupe 047 réservé). De nombreux produits ont également été ajoutés aux groupes/sous-groupes respectifs. La classe B révisée se trouve à l'Annexe I.

Prise en compte de la classe E

9. Le GTE a considéré la classe E pour le CCPR53. Des groupes, sous-groupes et produits supplémentaires ont été proposés pour être inclus dans la classe E.
10. Le GTE a de nouveau examiné la classe E pour le CCPR54. La classe E actuelle comprend 4 types, 8 groupes (et 1 groupe réservé) et aucun sous-groupe. Sur la base des discussions et des commentaires du GTE, la classe E révisée comprend 10 groupes, le groupe 081 Muscles séchés et autres produits aviaires remplaçant le groupe réservé 081. Le groupe 083 Produits alimentaires secondaires à base d'invertébrés d'origine animale a également été ajouté. Des sous-groupes supplémentaires (13) ont été ajoutés ainsi que de nombreux produits. La proposition de révision de la classe E figure à l'annexe II.

DISCUSSION

11. Pour la classe B, les discussions au sein du GTE pour le CCPR54 comprenaient des commentaires de la Chine visant à ajouter un certain nombre de poissons d'eau douce, de poissons de mer, de crustacés, d'amphibiens, de reptiles, de mollusques et d'autres invertébrés. L'Australie a proposé d'utiliser la définition harmonisée (JECFA/CCRVD) pour les abats comestibles pour la viande, le muscle et la graisse et de changer le terme « viande » en « muscle ». La Thaïlande a proposé de remplacer « volaille » par « aviaire » étant donné l'ajout d'espèces aviaires. La Thaïlande a également proposé d'ajouter un certain nombre de produits invertébrés. Aucune réaction n'a été reçue à la proposition du Japon d'ajuster le texte d'introduction pour le groupe 044, de sorte qu'aucun ajustement n'a été effectué.

⁵ ALINORM 10/33/24, para. 96, ALINORM 07/30/24 para. 150

⁶ CXL ou LMR [Codex] ou LMR [existantes] (= limites maximales de résidus de pesticides du Codex telles qu'adoptées par la Commission du Codex Alimentarius)

⁷ REP17/PR49, paragraphe. 112

⁸ REP13/PR45, para. 109 ; REP16/PR, para. 119

⁹ REP22/PR53 para. 178.

Pour la classe E, la discussion au sein du GTE pour le CCPR 54 comprenait des commentaires de l'Allemagne et de l'Iran concernant les produits aviaires et la Thaïlande a proposé un certain nombre de produits supplémentaires à base de poisson et d'insectes. La Chine a proposé un certain nombre de produits à base de poisson séché.

CONCLUSIONS

12. La classe B révisée comprend un type supplémentaire, deux nouveaux groupes et des sous-groupes ont été ajoutés à plusieurs groupes existants. Les groupes supplémentaires comprennent les groupes pour les amphibiens et les reptiles (remplace le groupe réservé 046) et le groupe des animaux invertébrés (remplace le groupe réservé 047). Un nouveau type « DIVERS PRODUITS ALIMENTAIRES PRIMAIRES D'ORIGINE ANIMALE » a été ajouté (type 10a proposé) pour inclure le miel et d'autres produits apicoles. Pour ajouter les nouveaux groupes, la numérotation existante a dû être adaptée et de nouveaux numéros de groupe ont été ajoutés dans les types 8, 9 et 10. Pour les nouveaux sous-groupes de la classe B, les codes du 3700 ont été utilisés. Dans la mesure du possible, les nouveaux produits ont été numérotés dans la même fourchette que les produits existants d'un groupe.
13. La classe E révisée comprend deux groupes supplémentaires, à savoir les muscles aviaires séchés et autres produits aviaires, qui remplacent le groupe 081 (réservé) et le groupe 083 (denrées alimentaires secondaires invertébrées d'origine animale). Des sous-groupes supplémentaires ont été ajoutés aux groupes 080, 083 et 085.

RECOMMANDATIONS

14. Ce document doit être lu conjointement avec le document CX/PR 23/54/7 (point 7b de l'ordre du jour).
15. Le CCPR est invité à examiner la catégorie B révisée (Annexe I) et la catégorie E révisée (Annexe II), en tenant compte des conclusions et recommandations ainsi que des observations soumises par les membres et observateurs du Codex en réponse à la lettre circulaire.

ANNEXE I**RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES ALIMENTS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE:
CLASSE B: PRODUITS ALIMENTAIRES PRIMAIRES D'ORIGINE ANIMALE****CLASSE B - PRODUITS ALIMENTAIRES PRIMAIRES D'ORIGINE ANIMALE**

Aux fins du Codex Alimentarius, l'expression « produit alimentaire primaire » désigne le produit à l'état naturel ou presque, destiné à être transformé en denrées alimentaires pour la vente au consommateur ou destiné à être vendu au consommateur en tant que denrée alimentaire sans autre transformation. Il inclut les denrées alimentaires primaires irradiées et les produits après enlèvement de certaines parties du tissu animal, par exemple les os.

Les denrées alimentaires d'origine animale sont des parties d'animaux domestiques ou sauvages, y compris leurs œufs et leurs sécrétions mammaires.

TYPE 6 PRODUITS MAMMIFÈRES

Les produits à base de mammifères sont dérivés des parties comestibles de divers mammifères, principalement herbivores, abattus pour l'alimentation. Ces mammifères sont généralement domestiqués ou, dans une moindre mesure, obtenus comme gibier. Ce type ne comprend pas les produits comestibles provenant de mammifères marins, pour lesquels voir le groupe 044.

Muscle (de mammifères autres que marins)**Classe B****Type 6 Produits mammaliens Groupe 030 Lettre du Groupe Code MM**

Groupe 030. Muscles, y compris les tissus adipeux adhérents tels que la graisse intramusculaire, intermusculaire et sous-cutanée, provenant de carcasses animales ou de leurs découpes, tels que préparés pour la distribution en gros ou au détail à l'état « frais ». Les découpes proposées au consommateur peuvent inclure les os, les tissus conjonctifs et les tendons ainsi que les nerfs et les ganglions lymphatiques.

La description du muscle « frais » comprend le muscle qui a été surgelé ou surgelé et décongelé.

Le groupe ne comprend pas les abats comestibles tels que définis dans le groupe 032.

L'exposition aux pesticides se fait par le métabolisme animal après ingestion orale d'aliments ou par voie cutanée à la suite de l'utilisation externe de pesticides contre les ectoparasites.

La totalité de la marchandise, à l'exception des os, peut être consommée.

Le muscle est le tissu squelettique d'une carcasse animale ou des morceaux de ces tissus provenant d'une carcasse animale qui contient de la graisse interstitielle et intramusculaire. Le tissu musculaire peut également comprendre des os, du tissu conjonctif, des tendons ainsi que des nerfs et des ganglions lymphatiques dans les parties naturelles. Il ne comprend pas les abats comestibles ni la graisse parée.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit entier (sans les os). Pour les pesticides liposolubles, une partie de la graisse adhérente est analysée et les LMR s'appliquent à la graisse. Pour les produits dont la graisse adhérente est insuffisante pour fournir un échantillon approprié, le produit entier (sans les os) est analysé et la LMR s'applique au produit entier (par exemple, le muscle de lapin) (réf. ALINORM 87/24, annexe IV, paragraphe 6).

Huit sous-groupes sont définis :

Sous-groupe 030A Muscle bovin

Sous-groupe 030B Muscles de camélidés

Sous-groupe 030C Muscle caprin

Sous-groupe 030D Muscles cervicaux

Sous-groupe 030E Muscles équins

Sous-groupe 030F Muscle ovin

Sous-groupe 030G Muscle porcin

Sous-groupe 030H Divers autres muscles mammaliens

Groupe 030 Muscle (de mammifères autres que les mammifères marins)**Code No.****Produit**

MM 0095

Groupe de muscles (de mammifères autres que les mammifères marins)
(comprend tous les produits du groupe 030)

Sous-groupe 030A Muscle bovin

Code No.	Produit
MM 3700	Sous-groupe de muscles de bovins (comprend tous les produits du sous-groupe 030A) -Voir muscle du bétail, MM 0812 <i>Bos javanicus</i> d'Alton
MM 0810	Buffle, muscle <i>Bubalus bubalis</i> L. <i>Syncerus caffer</i> Sparrman <i>Bison bison</i> L. <i>Bison bonasus</i> L.
-	Buffle africain, muscle , voir Buffle, muscle MM 0810 <i>Syncerus caffer</i> Sparrman
-	Buffle, américain, musculaire , voir Buffle, musculaire, MM 0810 <i>Bison bison</i> L.
-	Buffle, Cap, muscle , voir Buffle, muscle, MM 0810
-	Buffle, eau, muscle , voir Buffle, muscle, MM 0810 <i>Bubalus bubalis</i> L. ; syn : <i>Bubalis buffalus</i> Blum ; <i>Bos bubalis</i> Brise ; <i>Bubalis bos</i> Wall.
-	Bison européen, muscle , voir Buffle, muscle, MM 0810 <i>Bison bonasus</i> L.
-	Veau, muscle , voir Bovins, muscle, MM 0812
MM 0812	Bovins, muscles Races et croisements entre autres de <i>Bos taurus</i> L. ; <i>B. indicus</i> L. ; <i>B. grunniens</i> L. ; races de <i>B. javanicus</i> d'Alton <i>Bos frontalis</i> Lam.
-	Gayal, muscle , voir Bovins, muscle, MM 0812 <i>Bos frontalis</i> Lam.
-	Veau, muscle , voir Bovins, muscle, MM 0812
-	Buffle d'eau, muscle , voir Buffle, muscle, MM 0810 <i>Bubalus bubalis</i> L.
-	Yak, muscle , voir Bovins, muscle, MM 0812 <i>Bos grunniens</i> L.
-	Zébu, muscle , voir Bovins muscle, MM 0812 <i>Bos indicus</i> L.

Sous-groupe 030B Muscles de camélidés

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MM 3701	Sous-groupe de muscles de camélidés (comprend tous les produits du sous-groupe 030B)
MM 0811	Chameau, muscle <i>Camelus bactrianus</i> L. ; <i>C. dromedarius</i> L. ; <i>Lama glama</i> L. ; <i>Lama pacos</i> L.
-	Alpaga, muscle Voir Chameau, muscle, MM 0811 <i>Lama pacos</i> L.
-	Chameau de Bactriane, muscle , voir Chameau, muscle, MM 0811 <i>Camelus bactrianus</i> L.
-	Dromadaire, muscle , voir Chameau, muscle, MM 0811 <i>Camelus dromedarius</i> L.
-	Lama ou lama, muscle , voir Chameau, muscle, MM 0811 Races de <i>Lama glama</i> L. ; <i>Lama pacos</i> L.

Sous-groupe 030C Muscle caprin

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MM 3702	Sous-groupe du muscle caprin (comprend tous les produits du sous-groupe 030C)
MM 0814	Chèvre, muscle Races de <i>Capra hircus</i> L. ; autres <i>Capra</i> spp, plusieurs races.

Sous-groupe 030D Muscles cervicaux

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MM 3703	Sous-groupe de muscles cervicaux (comprend tous les produits du sous-groupe 030D)
MM 0813	Cerf, muscle entre autres <i>Cervus elaphus germanicus</i> Desmarest ; <i>Dama dama dama</i> L. ; syn : <i>Cervus dama</i> Corbet & Hill ; d'autres <i>Cervus</i> spp. et ssp.
-	Daim, muscle , voir Daim, muscle, MM 0813 <i>Dama dama dama</i> L. ; syn : <i>Cervus dama</i> Corbet & Hill
-	Cerf, rouge, muscle , voir Cerf, muscle, MM 0813 <i>Cerphus elaphus</i> L. ; autres <i>Cerphus</i> spp. et plusieurs ssp.
MM 0824	Wapiti, muscle <i>Alces alces</i> (L.)
-	Élan, européen, muscle , voir Elan, muscle, MM 0824 <i>Alces alces</i> L.
MM 0820	Renne, muscle <i>Rangifer tarandus</i> (L.) (dom.)
MM 0821	Chevreuril, muscle <i>Capreolus capreolus capreolus</i> (L.)

Sous-groupe 030E Muscles équins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MM 3704	Sous-groupe de muscles équins (comprend tous les produits du sous-groupe 030E)
MM 0825	Âne, muscle <i>Equus asinus</i> L. Syn : <i>Asinus vulgaris</i> Gray <i>Equus asinus asinus</i> L. <i>Equus asinus palaestinae</i> Ducos <i>Equus africanus asinus</i> L.
MM X0826	Muscles de l'abdomen <i>Equus caballus</i> L. x <i>Equus asinus</i> L.
MM 0816	Cheval, muscle Plusieurs races d' <i>Equus caballus</i> L.
MM 0827	Mule, muscle <i>Equus asinus</i> L. x <i>Equus caballus</i> L.

Sous-groupe 030F Muscle ovin

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MM 3705	Sous-groupe de muscles ovins (comprend tous les produits du sous-groupe 030F)
-	Agneau, muscle , voir Ovins, muscle, MM 0822
-	Mouflon, muscle , voir mouton, muscle, MM 0822 <i>Ovis musimon</i> (Pallas) ; syn : <i>Aegoceros musimon</i> Pallas
MM 0822	Ovins, muscles Plusieurs races d' <i>Ovis aries</i> L. ; autres <i>Ovis</i> spp.

Sous-groupe 030G Muscle porcin

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MM 3706	Sous-groupe de muscles de porc (comprend tous les produits du sous-groupe 030G)
MM 0818	Porc, muscle parmi d'autres <i>Sus domesticus</i> Erxleben et races ; <i>Sus</i> spp. et ssp.
MM 0823	Sanglier, muscle <i>Sus scrofa scrofa</i> L.

Sous-groupe 030H Divers autres muscles de mammifères

Code No.	Produit
MM 3707	Sous-groupe de divers autres muscles de mammifères (comprend tous les produits du sous-groupe 030H)
MM 0828	Capybara, muscle <i>Hydrochoerus hydrochaeris</i> L.
MM 0829	Chien, muscle <i>Canis familiaris</i> L.
MM 0830	Cochon d'Inde, muscle <i>Cavia porcellus</i> L.
MM 0815	Lièvre, muscle <i>Lepus europaeus</i> Pallas, plusieurs ssp. et var ; <i>L. timidus</i> L., plusieurs var. ; autres <i>Lepus</i> spp.
MM 0817	Kangourou, muscle Genres de la famille <i>Macropodinae</i>
MM 0831	Pécari à collier, musclé <i>Pecari tajacu</i> L.
MM 0832	Opossum, muscle plusieurs espèces du sous-ordre zoologique des <i>Phalangeriformes</i>
MM 0833	Rat, muscle <i>Rattus</i> spp.
MM 0819	Lapin, muscle <i>Oryctolagus cuniculus</i> L. ; <i>O. cuniculus fodiens</i> (Gray) ; <i>Lepus cuniculus</i> L. ; <i>Sylvilagus</i> spp.
-	Wallaby, muscle , voir Kangourou, muscle, MM 0817

Graisses de mammifères (à l'exception des graisses de mammifères marins)**Classe B****Type 6 Produits de mammifères Groupe 031 Lettre du groupe Code MF**

Groupe 031. Les graisses de mammifères, à l'exclusion des graisses de lait, sont dérivées des tissus adipeux des animaux (non transformés). Pour les graisses animales transformées, voir le groupe 085.

L'exposition aux pesticides se fait par le métabolisme animal après ingestion orale d'aliments ou par voie cutanée à la suite d'une utilisation externe des pesticides contre les ectoparasites.

La totalité du produit peut être consommée.

La graisse est le tissu alimentaire qui peut être découpé à partir d'une carcasse animale ou de morceaux d'une carcasse animale. Il peut s'agir de graisse sous-cutanée, omentale ou périnéale. Elle ne comprend pas la graisse interstitielle ou intramusculaire de la carcasse ni la graisse du lait.

Partie du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier.**

Les noms d'espèces scientifiques des animaux concernés ne sont pas répétés pour ce groupe de produits. Pour ces noms, voir le groupe 030 Muscle (provenant de mammifères autres que les mammifères marins).

Huit sous-groupes sont définis

Sous-groupe 031A Graisse bovine

Sous-groupe 031B Graisse de camélidés

Sous-groupe 031C Graisse caprine

Sous-groupe 031D Graisse de cervidé

Sous-groupe 031E Graisse équine

Sous-groupe 031F Graisse ovine

Sous-groupe 031G Graisse de porc

Sous-groupe 031H Diverses autres graisses de mammifères

Groupe 031 Graisses de mammifères

Code No.	Produit
MF 0100	Groupe des graisses de mammifères (à l'exception des graisses de lait) (comprend tous les produits du groupe 031)
Sous-groupe 031A	Graisse bovine
Code No.	Produit
MF 3700	Sous-groupe de la graisse bovine (comprend tous les produits du sous-groupe 031A, (voir sous-groupe 030A pour les espèces incluses dans le groupe des bovins))
MF 0810	Buffle gras
MF 0812	Bovins gras
Sous-groupe 031B	Graisse de camélidés
Code No.	Produit
MF 3701	Sous-groupe des graisses de camélidés (comprend tous les produits du sous-groupe 031B, (voir sous-groupe 030B pour les espèces incluses dans le groupe des camélidés))
MF 0811	Chameau gras
Sous-groupe 031C	Graisse caprine
Code No.	Produit
MF 3702	Sous-groupe de la graisse caprine (comprend tous les produits du sous-groupe 031C (voir sous-groupe 030C pour les espèces incluses dans le groupe des caprins))
MF 0814	Chèvre gras

Sous-groupe 031D Cervin, graisse	
<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MF 3703	Sous-groupe de la graisse de cervidé (comprend tous les produits du sous-groupe 031D, (voir le sous-groupe 030D pour les espèces incluses dans le groupe des cervidés))
Sous-groupe 031E Graisse équine	
<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MF 3704	Sous-groupe de graisse équine (comprend tous les produits du sous-groupe 031E, (voir le sous-groupe 030E pour les espèces incluses dans le groupe des équidés))
MF 0816	Cheval gras
Sous-groupe 031F Graisse ovine	
<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MF 3705	Sous-groupe de la graisse ovine (comprend tous les produits du sous-groupe 031F, (voir sous-groupe 030F pour les espèces incluses dans le groupe des ovins))
MF 0822	Ovins, gras
Sous-groupe 031G Graisse de porc	
<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MF 3706	Sous-groupe de la graisse de porc (comprend tous les produits du sous-groupe 031G, (voir le sous-groupe 030G pour les espèces incluses dans le groupe des porcs))
MF 0818	Porc, gras
MF 0823	Sanglier, gras
Sous-groupe 031H Diverses autres graisses de mammifères	
<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MF 3707	Sous-groupe de diverses autres graisses de mammifères (comprend tous les produits du sous-groupe 031H, (voir le sous-groupe 030H pour les espèces incluses dans le groupe des divers autres mammifères))
MF 0828	Capybara gras
MF 0829	Chien, gras
MF 0830	Cochon d'Inde, gras
MF 0815	Lièvre, gras
MF 0817	Kangourou, gras
MF 0831	Pécari à collier, gras
MF 0832	Opossum, gras
MF 0833	Rat, graisse
MF 0819	Lapin, gras

Abats comestibles (Mammifères)**Classe B**

Type 6 Produits mammaliens Groupe 032 Lettre du groupe Code MO

Groupe 032. Les abats comestibles sont les parties d'un animal, à l'exception du muscle squelettique, de la graisse et de la peau attachée, qui sont considérées comme propres à la consommation humaine.

Exemples : foie, rein, langue, cœur, estomac, ris de veau (thymus), cerveau, etc.

Le nom du groupe et les définitions sont conformes à ceux figurant dans les normes Codex 89-1981 et 98-1981, respectivement la norme Codex pour le luncheon meat et la norme Codex pour la viande hachée cuite et séchée : On entend par "abats comestibles" les abats reconnus propres à la consommation humaine, à l'exclusion des poumons, des oreilles, du cuir chevelu, du museau (y compris les lèvres et le museau), des muqueuses, des tendons, de l'appareil génital, des mamelles, des intestins et de la vessie". Dans l'ancienne classification des aliments et des groupes d'aliments dans le guide des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides 1978 : CAC/PR 1-1978, le nom Sous-produits de la viande était utilisé pour ce groupe.

L'exposition aux pesticides se fait par le biais du métabolisme des animaux après ingestion orale d'aliments ou par voie cutanée à la suite de l'utilisation externe de pesticides sur les animaux d'élevage pour lutter contre les ectoparasites.

La totalité du produit peut être consommée.

Partie du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier.**

Les noms d'espèces scientifiques des animaux concernés ne sont pas répétés pour ce groupe de produits. Pour ces noms, voir le groupe 030 Muscle (provenant de mammifères autres que les mammifères marins).

Huit sous-groupes sont définis

Sous-groupe 032A Abats comestibles de bovins

Sous-groupe 032B Abats comestibles de camélidés

Sous-groupe 032C Abats comestibles des caprins

Sous-groupe 032D Abats comestibles de cervidés

Sous-groupe 032E Abats comestibles des équidés

Sous-groupe 032F Abats comestibles d'ovins

Sous-groupe 032G Abats comestibles de l'espèce porcine

Sous-groupe 032H Abats comestibles divers de mammifères

Groupe 032 Abats comestibles (mammifères)

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MO 0105	Groupe d'abats comestibles (Mammifères) (comprend tous les produits du groupe 032)

Sous-groupe 032A Abats comestibles de bovins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MO 3700	Sous-groupe des abats comestibles de bovins (comprend tous les produits du sous-groupe 032A, (voir sous-groupe 030A pour les espèces incluses dans le groupe des bovins))
MO 0810	Buffles, abats comestibles de
MO 1282	Buffle, rein
MO 1283	Buffle, foie
MO 0812	Abats comestibles de bovins
MO 1280	Bovins, reins
MO 1281	Bovins, foie

Sous-groupe 032B Abats comestibles de camélidés

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MO 3701	Sous-groupe des abats comestibles de camélidés (comprend tous les produits du sous-groupe 032B, (voir sous-groupe 030A pour les espèces incluses dans le groupe des camélidés))
MO 0811	Chameau, abats comestibles de
MO 1286	Chameau, rein
MO 1287	Chameau, foie

Sous-groupe 032C Abats comestibles des caprins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MO 3702	Sous-groupe des abats comestibles de caprins (comprend tous les produits du sous-groupe 032C, (voir le sous-groupe 030C pour les espèces incluses dans le groupe des caprins))
MO 0814	Chèvre, abats comestibles de
MO 1290	Caprin, foie
MO 1291	Chèvre, rein

Sous-groupe 032D Abats comestibles de cervidés

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MO 3703	Sous-groupe des abats comestibles de cervidés (comprend tous les produits du sous-groupe 032D, (voir sous-groupe 030D pour les espèces incluses dans le groupe des cervidés))
MO 0813	Cerf, abats comestibles de
MO 1294	Chevreuril, rein
MO 1295	Cerf, foie

Sous-groupe 032E Abats comestibles des équidés

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MO 3704	Sous-groupe des abats comestibles d'origine équine (comprend tous les produits du sous-groupe 032E, (voir le sous-groupe 030E pour les espèces incluses dans le groupe des équidés))
MO 0825	Abats comestibles d'ânes
MO 1296	Âne, rein
MO 1297	Âne, foie
MO 0816	Cheval, abats comestibles de
MO 1292	Cheval, rein
MO 1293	Cheval, foie

Sous-groupe 032F Abats comestibles d'ovins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MO 3705	Sous-groupe des abats comestibles d'ovins (comprend tous les produits du sous-groupe 032F, (voir sous-groupe 030F pour les espèces incluses dans le groupe des ovins))
MO 0822	Ovins, abats comestibles de
MO 1288	Ovins, reins
MO 1289	Ovins, foie

Sous-groupe 032G Abats comestibles de l'espèce porcine

Code No.	Produit
MO 3706	Sous-groupe des abats comestibles de porcs (comprend tous les produits du sous-groupe 032G, (voir le sous-groupe 030G pour les espèces incluses dans le groupe des porcs))
MO 0818	Porc, abats comestibles de
MO 1284	Porc, rein
MO 1285	Porc, foie
MO 1298	Porc, peau
MO 0823	Sanglier, abats comestibles de

Sous-groupe 032H Abats comestibles divers de mammifères

Code No.	Produit
MO 3707	Sous-groupe de divers autres abats comestibles de mammifères (comprend tous les produits du sous-groupe 032H, (voir le sous-groupe 030H pour les espèces incluses dans le groupe des autres mammifères divers))
MO 0815	Lièvre, abats comestibles de
MO 1299	Lièvre, rein
MO 1300	Lièvre, foie
MO 0817	Kangourou, abats comestibles de
MO 1301	Kangourou, rein
MO 1302	Kangourou, foie
MO 1303	Marsupial, abats comestibles de
MO 1304Possum	Marsupial, rein
MO 1305Possum	Marsupial, foie
MO 0819	Lapin, abats comestibles de
MO 1306	Lapin, rein
MO 1307	Lapin, foie

Laits**Classe B****Type 6 Produits de mammifères Groupe 033 Lettre du groupe Code ML**

Groupe 033. Les laits sont les sécrétions mammaires de diverses espèces de ruminants herbivores en lactation, généralement domestiqués.

Conformément au Code de principes du Codex Alimentarius concernant le lait et les produits laitiers, le terme « lait » désigne exclusivement l'excrétion mammaire normale obtenue à partir d'une ou plusieurs traites, sans adjonction ni extraction.

Nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent, "le terme « lait » peut être utilisé pour le lait traité sans modification de sa composition ou pour le lait dont la teneur en matière grasse a été normalisée en vertu de la législation nationale".

La totalité du produit peut être consommée.

Partie du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier.**

Les noms d'espèces scientifiques des animaux concernés ne sont pas répétés pour ce groupe de produits. Pour ces noms, voir le groupe 030 Muscle (provenant de mammifères autres que les mammifères marins).

Huit sous-groupes sont définis

Sous-groupe 033A Lait de bovins

Sous-groupe 033B Lait de camélidés

Sous-groupe 033C Lait de caprins

Sous-groupe 033D Lait de cervidés

Sous-groupe 033E Lait de vache

Sous-groupe 033F Lait d'ovins

Groupe 033 Laits

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
ML 0106	Groupe de laits (comprend tous les produits du groupe 033)

Sous-groupe 033A Lait de bovins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
ML 3700	Sous-groupe du lait de bovins (comprend tous les produits du sous-groupe 033A, (voir sous-groupe 030A pour les espèces incluses dans le groupe des bovins))
ML 0810	Buffle, lait
ML 0812	Bovins, lait

Sous-groupe 033B Lait de camélidés

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
ML 3701	Sous-groupe du lait de camélidés (comprend tous les produits du sous-groupe 033B, (voir sous-groupe 030A pour les espèces incluses dans le groupe des camélidés)) -Chameau, Bactérien, lait Voir Chameau, lait, ML 0811
ML 0811	Chameau, lait

Sous-groupe 033C Lait de caprins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
ML 3702	Sous-groupe du lait de caprins (comprend tous les produits du sous-groupe 033C, (voir sous-groupe 030C pour les espèces incluses dans le groupe des caprins))
ML 0814	Chèvre, lait

Sous-groupe 033D Lait de cervidés

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
ML 3703	Sous-groupe du lait de cervidés (comprend tous les produits du sous-groupe 033D, (voir sous-groupe 030D pour les espèces incluses dans le groupe des cervidés))
ML 0824	Élan, lait
ML 0820	Renne, lait

Sous-groupe 033E Lait de vache

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
ML 3704	Sous-groupe du lait d'équidés (comprend tous les produits du sous-groupe 033E, (voir sous-groupe 030E pour les espèces incluses dans le groupe des équidés))
ML 0825	âne, lait
ML 0816	Cheval, lait

Sous-groupe 033F Lait d'ovins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
ML 3705	Sous-groupe du lait d'ovins (comprend tous les produits du sous-groupe 033F (voir sous-groupe 030F pour les espèces incluses dans le groupe des ovins))
ML 0822	Mouton, lait

PRODUITS AVIAIRES**Classe B****Type 7 Produits aviaires Groupe 036 Code lettre PM**

Groupe 036.

Le muscle est le tissu squelettique d'une carcasse animale ou des morceaux de ces tissus provenant d'une carcasse animale qui contient de la graisse interstitielle et intramusculaire. Le tissu musculaire peut également comprendre des os, du tissu conjonctif, des tendons ainsi que des nerfs et des ganglions lymphatiques dans les parties naturelles. Il ne comprend pas les abats comestibles ni la graisse découpée.

L'exposition aux pesticides peut résulter du traitement externe des animaux ou des poulaillers ou du métabolisme des animaux après ingestion orale de pesticides avec les aliments.

Le produit entier peut être consommé.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit entier (sans les os) : Pour les pesticides liposolubles, une partie de la graisse adhérente est analysée et les LMR s'appliquent à la graisse aviaire.

Groupe 036 Muscle aviaire

Code No.	Produit
PM 0110	Groupe de muscles aviaires (comprend tous les produits du groupe 036)
PM 0840	Poulet, muscle Plusieurs races de <i>Gallus gallus</i> L. et d'autres <i>Gallus</i> spp.
PM 0841	Canard, muscle Races d' <i>Anas platyrhynchos</i> L. et d'autres <i>Anas</i> spp.
PM 0852	Canard de Barbarie, musclé <i>Cairina moschata</i> L.
-	Colombe à collier, musculaire, voir Pigeon, musculaire PM 0846 <i>Streptopelia</i> spp.
-	Colombe, tortue, muscle, voir Pigeon, muscle PM 0846 <i>Streptopelia</i> spp.
PM 0850	Émeu, muscle <i>Dromaius novaehollandiae</i>
PM 0842	Oie, muscle <i>Anser anser</i> L. ; autres <i>Anser</i> spp.
PM 0853	Tétras, muscle Espèces de la tribu des <i>Tetraonini</i>
PM 0843	Pintade, muscle Les races de <i>Numida meleagris</i>
PM 0851	Autruche, muscle <i>Struthio camelus</i> L.
PM 0844	Perdrix, muscle <i>Perdrix</i> spp. et <i>Alectoris</i> spp.
PM 0854	Pintade verte, musculaire <i>Pavo muticus</i> L.
PM 0845	Faisan, muscle Les races de <i>Phasianus colchicus</i> et d'autres <i>Phasianus</i> spp. et ssp.
PM 0846	Pigeon, muscle Races de <i>Columba livia</i> Gmelin : autres <i>Columba</i> spp ; <i>Streptopelia</i> spp.
PM 0847	Caille, muscle <i>Coturnix coturnix</i> L. ; <i>Colinus virginianus</i> ; <i>Lophotyx californicus</i> ; <i>Coturnix japonica</i> L.
-	Caille, muscle de colin de Virginie, voir Caille, muscle, PM 0847 <i>Colinus virginianus</i>
-	Caille, muscle de Californie, voir Caille, muscle, PM 0847 <i>Lophotyx californicus</i>
-	Caille japonaise, muscle voir Caille, muscle, PM 0847 <i>Coturnix japonica</i> L.
PM 0838	Rhea, américain, muscle <i>Rhea americana</i> L.
PM 0839	Cygne, sourdine, muscle <i>Cygnus olor</i> Gmelin
PM 0848	Dinde, muscle Races de <i>Meleagris gallopavo</i> L.

Graisses aviaires**Classe B****Type 7 Produits aviaires Groupe 037 Groupe de lettres Code PF**

La graisse est le tissu à base de lipides qui peut être paré à partir d'une carcasse animale ou de morceaux d'une carcasse animale. Il peut s'agir de graisse sous-cutanée, omentale ou périnéale. Elle n'inclut pas la graisse interstitielle ou intramusculaire de la carcasse ou la graisse du lait. L'exposition aux pesticides peut résulter d'un traitement externe des animaux ou des poulaillers ou du métabolisme des animaux après ingestion orale de pesticides avec les aliments.

Le produit entier peut être consommé.

Partie du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier.**

Les noms d'espèces scientifiques des animaux concernés ne sont pas répétés pour ce groupe de produits. Pour ces noms, voir le groupe 036 Muscle aviaire.

Groupe 037 Graisses aviaires

Code No.	Produit
PF 0111	Groupe de graisses aviaires (comprend tous les produits du groupe 037)
PF 0840	Poulet, gras
PF 0841	Canard gras
PF 0850	Émeu, gras
PF 0842	Oie grasse
PF 0851	Autruche grasse
PF 0848	Dinde grasse

Aviaire, Abats comestibles de**Classe B****Type 7 Produits aviaires Groupe 038 Groupe Lettre Code PO**

Les abats comestibles sont les parties d'un animal, à l'exception du muscle squelettique, de la graisse et de la peau attachée, qui sont considérées comme propres à la consommation humaine. Exemples : foie, gésier, cœur, peau, etc. Dans l'ancienne classification des aliments et des groupes d'aliments dans le guide des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides 1978 : CAC/PR 1-1978, le nom sous-produits de volaille était utilisé pour ce groupe.

L'exposition aux pesticides se fait par le biais du métabolisme animal suite à l'ingestion orale de pesticides avec les aliments ou peut résulter d'un traitement externe des animaux ou des poulaillers.

Le produit entier peut être consommé.

Partie du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier.**

Groupe 038 Avifaune, abats comestibles de

Code No.	Produit
PO 0111	Groupe aviaire, Abats comestibles de (comprend tous les produits du groupe 038)
PO 0113	Peau de volaille
PO 0840	Poulet, abats comestibles de
PO 0841	Canard, abats comestibles de
PO 0850	Émeu, abats comestibles de
PO 0842	Oie, abats comestibles d'oie
PO 0849	Oie, foie
PO 0851	Autruche, abats comestibles de
PO 0848	Dinde, abats comestibles de

Œufs**Classe B****Type 7 Produits aviaires Groupe 039 Groupe Lettre Code PE**

Groupe 039. Les œufs sont la partie fraîche comestible du corps produite par les oiseaux femelles, en particulier les volailles domestiques.

La partie comestible comprend le jaune d'œuf et le blanc d'œuf après enlèvement de la coquille.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Blancs et jaunes d'œufs entiers combinés après enlèvement de la coquille.

Les noms d'espèces scientifiques des animaux concernés ne sont pas répétés pour ce groupe de produits. Pour ces noms, voir le groupe 036 Muscles aviaires.

Groupe 039 Oeufs

Code No.	Produit
PE 0112	Groupe d'œufs (comprend tous les produits du groupe 039)
PE 0840	Poulet, œufs
PE 0841	Canard, œufs
PE 0850	Ému, œufs
PE 0842	Oie, œufs
PE 0843	Pintades, œufs
PE 0851	Œufs d'autruche
PE 0847	Cailles, œufs
PE 0838	Rhea, américain, œufs
PE 0848	Dinde, œufs

TYPE 8 PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE AQUATIQUE

Les produits d'animaux aquatiques sont dérivés des parties comestibles de divers animaux aquatiques, généralement sauvages, récoltés pour l'alimentation.

Groupe 040-042 Poisson

Groupe 040-042 Les poissons sont des vertébrés aquatiques à branchies et/ou des animaux cartilagineux de diverses familles et espèces zoologiques, généralement sauvages, tels qu'ils sont capturés et préparés pour la distribution en gros et au détail. L'exposition aux pesticides se fait par le biais du métabolisme animal ou de la pollution de l'eau. Les parties charnues des animaux et, dans une moindre mesure, la laitance et les œufs sont consommés.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée). **Produit entier (en général après élimination du tube digestif).**

Groupe 040 Poissons d'eau douce**Classe B****Type 8 Produits d'origine animale aquatique Groupe 040 Lettre du groupe WF**

Les poissons d'eau douce restent généralement toute leur vie, y compris pendant la période de frai, en eau douce (lacs, étangs, rivières et ruisseaux).

Plusieurs espèces de poissons d'eau douce sont domestiquées et élevées dans des fermes piscicoles. L'exposition de ces dernières espèces aux pesticides se fait principalement par le biais d'aliments composés pour poissons et peut également se faire par le biais de la pollution de l'eau.

Six sous-groupes de poissons d'eau douce sont définis

Sous-groupe 040A Barbes

Sous-groupe 040B Carpes

Sous-groupe 040C Poissons-chats

Sous-groupe 040D Perches

Sous-groupe 040E Tilapias

Sous-groupe 040F Divers autres poissons d'eau douce

Groupe 040 Poissons d'eau douce

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WF 0115	Groupe de poissons d'eau douce (comprend tous les produits du groupe 040)
Sous-groupe 040A	Barbes
Code No.	Produit
WF 3710	Sous-groupe de poissons d'eau douce (comprend tous les produits du sous-groupe 040A)
WF 0855	Barbes <i>Puntius</i> spp ; syn : <i>Barbus</i> Cuvier spp.
-	Barbe, argent voir Barbes, WF 0855 <i>Barbonymus gonionotus</i> Bleeker
WF 0871	Barbeau Bulatmai <i>Luciobarbus capitoi</i> Guldenstädt
WF 0872	Spinubarbus hollandi <i>Spinibarbus hollandi</i> Ōshima
WF 0873	Poisson de Qingbo <i>Spinibarbus sinensis</i> Bleeker

Sous-groupe 040B Carpes

Code No.	Produit
WF 3711	Sous-groupe des carpes (comprend tous les produits du sous-groupe 040B)
WF 0858	Daurade <i>Abramis brama</i> L. ; autres <i>Abramis</i> spp.
WF 0874	Brème noire <i>Megalobrama mantschuricus</i> Basilewsky
WF 0875	Daurade, Wuchang <i>Megalobrama amblycephala</i> P. L. Yih
WF 0859	Carpes <i>Cyprinus carpio</i> L. ; <i>Ctenopharyngodon idella</i> ; d'autres espèces de la famille des cyprinidés
WF 0876	Carpe à grosse tête <i>Aristichthys nobilis</i> J. Richardson
WF 0877	Carpe, noire <i>Mylopharyngodon piceus</i> J. Richardson
-	Carpe, chinoise , voir Carpe, WF 0859
-	Carpe commune , voir Carpes, WF 0859 <i>Cyprinus carpio</i> L.
-	Carpe, Crucian voir Carpes, WF 0859 <i>Carassius Carassius</i>
-	Carpe, herbe , voir Carpes, WF 0859 <i>Ctenopharyngodon Idella</i>
WF 0860	Carpe, indienne <i>Labeo rohita</i> ; <i>L. calbassa</i> ; <i>Catla catla</i> ; <i>Cirrhinus mrigala</i>
WF 0878	Carpe prédatrice <i>Chanodichthys erythropterus</i> Basilewsky
-	Carpes, argentées voir Carpes, WF 0859 <i>Hypophthalmichthys molitrix</i>
WF 0879	Gobies d'eau douce <i>Gobio gobio</i> L. ; syn : <i>G. fluviatilis</i> Agass ; autres espèces d'eau douce de la famille des <i>Gobiidae</i>
-	Rhinofish , voir Carpe indienne, WF 0860 <i>Labeo</i> spp. parmi d'autres <i>Labeo rohita</i> <i>Labeo calbassa</i>
WF 0867	Cafards <i>Rutilus rutilus</i> L. ; syn : <i>Leuciscus rutilus</i> L. ; autre <i>Rutilus</i> (syn : <i>Leuciscus</i>) spp.

Sous-groupe 040C Poissons-chats

Code No.	Produit
WF 3712	Sous-groupe des poissons-chats (comprend tous les produits du sous-groupe 040C)
WF 0861	Poissons-chats (eau douce) <i>Ictalurus punctatus</i> et autres <i>Ictalurus</i> spp. (Amérique du Nord) ; <i>Bagrus</i> spp. (Afrique) ; <i>Kryptopterus</i> spp. (Asie) ; <i>Clarias</i> spp. (Afrique/Asie) ; <i>Silurus glanis</i> L. (Europe, Russie); <i>Tandanus tandanus</i> (Australie)
-	Basa , voir <i>Pangasius</i> , WF 0882 <i>Pangasius bocourti</i> Sauvage
-	Poisson-chat, Clarias voir Poisson-chat (eau douce), WF 0861 <i>Clarias</i> spp.
-	Poisson-chat , voir Poissons-chats (eau douce), WF 0861 <i>Ictalurus punctatus</i>
WF 0880	Poisson-chat jaune <i>Pelteobagrus fulvidraco</i> J. Richardson
WF 0881	Poisson-chat, longicorne chinois <i>Leiocassis longirostris</i> Günther
WF 0882	Pangasius <i>Pangasius</i> spp.
-	Requin irisé voir <i>Pangasius</i> , WF 0882 <i>Pangasianodon hypophthalmus</i> Sauvage Syn : <i>Pangasius hypophthalmus</i> Sauvage

Sous-groupe 040D Perches

Code No.	Produit
WF 3713	Sous-groupe de perches (comprend tous les produits du sous-groupe 040D)
WF 0856	Bar noir <i>Micropterus salmonides</i> ; <i>Micropterus</i> spp.
WF 0857	Crapet-soleil (ou brème) <i>Lepomis macrochirus</i>
WF 0869	Morue, Murray <i>Maccullochella peelii</i> (Australie)
WF 0883	Gobie marbré <i>Oxyeleotris marmorata</i> Bleeker
WF 0863	Gourami (Asie) <i>Osphronemus goramy</i> ; <i>Trichogaster pectoralis</i> ; <i>Helostoma temmincki</i>
WF 0864	Perche <i>Perca fluviatilis</i> L. ; <i>P. flavescens</i> ; <i>Aspelinotus grunniens</i>
-	Perche jaune d'Amérique , voir Perche, WF 0864 <i>Perca flavescens</i>
WF 0884	Perche , chinoise <i>Perca chuatsi</i> Basilewsky
WF 0885	Perche, grimpante <i>Anabas testudineus</i> Bloch
-	Perche européenne , voir Perche, WF 0864 <i>Perca fluviatilis</i> L.
WF 0870	Perche dorée <i>Macquaria ambigua</i> (Australie)
-	Perche blanche , voir Perche WF 0864 <i>Aspelinotus grunniens</i> ; syn : <i>Pomoxis annularis</i> Raf.
WF 0866	Brochet <i>Sander lucioperca</i> L. ; syn : <i>Lucioperca sandra</i> Cuv
WF 0886	Tête de serpent, nord <i>Channa argus</i> Cantor
WF 0887	<i>Channa striata</i> Bloch
-	Perche blanche , voir Perche, WF 0864
-	Crappie blanche , voir Perche, WF 0864
-	Zander , voir sandre, WF 0866

Sous-groupe 040E Tilapias

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WF 3714	Sous-groupe des tilapias (comprend tous les produits du sous-groupe 040E)
WF 0868	Tilapias <i>Oreochromis mossambicus</i> ; syn : <i>Sarotherodon mossambicus</i> ; <i>Tilapia mossambicus</i> . Autres espèces d' <i>Oreochromis</i> (<i>Sarotherodon</i> ou <i>Tilapia</i>)
-	Tilapia, bleu voir Tilapia, WF 0868 <i>Oreochromis aureus</i>
-	Tilapia, Nil voir Tilapia, WF 0868 <i>Oreochromis niloticus</i>
-	Tilapia du Mozambique , voir Tilapias, WF 0868

Sous-groupe 040F Divers autres poissons d'eau douce

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WF 3715	Sous-groupe de Divers autres poissons d'eau douce (comprend tous les produits du sous-groupe 040F)
-	Brochet de l'Amour , voir Brochet, WF 0865 <i>Esox reicherti</i>
WF 0888	Anguille, marécageuse, asiatique <i>Monopterus albus</i> Zuiew
-	Brochet , voir Brochets, WF 0865 <i>Esox lucius</i> L.
WF 0889	Anchois grenadier d'Osbeck <i>Coilia mystus</i> L.
WF 0902	Pirapitinga <i>Piaractus brachypomus</i> G. Cuvier
WF 0865	Brochet <i>Esox lucius</i> L. ; <i>E. reicherti</i>
WF 0903	Loche d'étang <i>Misgurnus anguillicaudatus</i> Cantor
WF 0904	Salangid Comprend les espèces appartenant à la famille des Salangidae

Groupe 041 Poissons diadromes**Classe B****Type 8 Produits d'origine animale aquatique Groupe 041 lettre de groupe WD**

Les poissons diadromes migrent en général de la mer vers les eaux saumâtres et/ou douces et dans le sens inverse.

Les espèces anadromes frayent en eau douce (ruisseaux, petites rivières et ruisselets), comme plusieurs espèces de saumons, tandis que les anguilles frayent dans l'océan. Certaines espèces, comme la truite, sont domestiquées et ne migrent pas. Elles sont élevées dans des piscicultures situées dans des étangs, des ruisseaux de montagne, etc. Ces dernières espèces, en particulier, peuvent être exposées aux pesticides par le biais des aliments composés pour poissons et de la pollution de l'eau.

Les parties charnues des animaux et, dans une moindre mesure, les œufs et la laitance sont consommés.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit entier (en général après élimination du tube digestif).

Six sous-groupes de poissons diadromes sont définis :

Sous-groupe 041A	Saumons de l'Atlantique
Sous-groupe 041B	Saumons du Pacifique
Sous-groupe 041C	Anguilles
Sous-groupe 041D	Eperlans
Sous-groupe 041E	Truites
Sous-groupe 041F	Divers autres poissons diadromes

Groupe 041 Poissons diadromes

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WD 0120	Groupe de poissons diadromes (comprend tous les produits 041)
Sous-groupe 041A	Saumons de l'Atlantique
<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WD 3720	Sous-groupe des saumons atlantiques (comprend tous les produits du sous-groupe 041A)
WD 0893	Saumon de l'Atlantique <i>Salmo salar</i> L. ; syn : <i>Trutta salar</i> L.

Sous-groupe 041B Saumons du Pacifique	
Code No.	Produit
WD 3721	Sous-groupe des saumons du Pacifique (comprend tous les produits du sous-groupe 041B)
-	Saumon cerise , voir Saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus masou</i>
-	Saumon Chinook , voir Saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus tshawytscha</i>
-	Saumon kéta , voir Saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus keta</i>
-	Saumon coho , voir Saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus kisutch</i>
-	Saumon Keta , voir Saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus keta</i>
-	Saumon royal , voir Saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus tshawytscha</i>
-	Saumon rouge moyen , voir saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus kisutch</i>
-	Saumon rose , voir Saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus gorbuscha</i>
WD 0121	Saumon du Pacifique selon le Codex Stan. 36 et 37, 1981, comprend <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> ; <i>O. keta</i> ; <i>O. kisutch</i> ; <i>O. masou</i> ; <i>O. nerka</i> ; <i>O. tshawytscha</i>
-	Saumon argenté , voir Saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus kisutch</i>
-	Saumon sockeye , voir Saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus nerka</i>
-	Saumon de printemps , voir Saumon du Pacifique, WD 0121 <i>Oncorhynchus tshawytscha</i>
Sous-groupe 041C Anguilles	
Code No.	Produit
WD 3722	Sous-groupe des anguilles (comprend tous les produits du sous-groupe 041C)
WD 0890	Anguilles <i>Anguilla anguilla</i> (L.) ; <i>A. japonica</i> ; <i>A. rostrata</i> ; <i>A. australis</i> ; <i>A. reinhardtii</i>
-	Anguille, américaine , voir Anguilles, WD 0890 <i>Anguilla rostrata</i>
-	Anguille australienne , voir Anguilles, WD 0890 <i>Anguilla australis</i> ; <i>A. reinhardtii</i>
-	Anguille européenne , voir Anguilles, WD 0890 <i>Anguilla anguilla</i> L.
-	Anguille japonaise , voir Anguilles, WD 0890 <i>Anguilla japonica</i>

Sous-groupe 041D Éperlans

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WD 3723	Sous-groupe des éperlans (comprend tous les produits du sous-groupe 041D)
WD 0895	Éperlan <i>Osmerus eperlanus</i> L. ; <i>O. mordax</i> ; autres <i>Osmerus</i> spp.
-	Éperlan, européen , voir Éperlan, WD 0895 <i>Osmerus eperlanus</i> L.
WD 0899	Éperlan, étang <i>Hypomesus olidus</i> Pallas
-	Éperlan, arc-en-ciel , voir Éperlan, WD 0895 <i>Osmerus mordax</i>

Sous-groupe 041E Truites

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WD 3724	Sous-groupe des truites (comprend tous les produits du sous-groupe 041E)
-	Ombre chevalier , voir Truite, WD 0123
-	Ombre de fontaine , voir Truite, WD 0123 <i>Salvelinus</i> sp.
-	Truite brune , voir Truite, WD 0123 <i>Salmo trutta</i> L. ; syn : <i>Trutta trutta</i> L.
-	Ombre , voir Truite, WD 0123
-	Truite fardée , voir truite, WD 0123 <i>Salmo clarki</i>
-	Truite allemande , voir Truite, WD 0123 <i>Salmo trutta</i> L. ; syn : <i>Trutta trutta</i> L.
-	Truite lacustre , voir Truite, WD 0123 <i>Salvelinus namaycush</i>
-	Truite arc-en-ciel , voir Truite, WD 0123 <i>Oncorhynchus mykiss</i> Walbaum syn : <i>S. irrideus</i> Gibbons, <i>Salmo gairdneri</i> ;
WD 0123	Truite <i>Salmo clarki</i> , <i>S. gairdneri</i> ; syn : <i>S. irrideus</i> Gibbons ; <i>S. trutta</i> L. ; syn : <i>Trutta trutta</i> L. ; <i>Salvelinus namaycush</i> ; <i>S. alpinus</i> ; <i>S. salvelinus</i> L.

Sous-groupe 041F	Divers autres poissons diadromes
Code No.	Produit
WD 3725	Sous-groupe de divers autres poissons diadromes (comprend tous les produits du sous-groupe 041F)
WD 0898	Barramundi <i>Lates calcarifer</i> (Australie, Indo-Pacifique)
-	Perche de mer géante , voir Barramundi, WD 0898
WD 0891	Poisson-lait <i>Chanos chanos</i>
WD 0897	Perche du Nil <i>Lates niloticus</i>
WD 0892	Poisson à rames <i>Polyodon spathula</i> ; autres espèces de la famille des <i>Polyodontidae</i>
WD 0900	Lamproie de rivière , européenne <i>Lampetra fluviatilis</i> L.
WD 0894	Alose <i>Alosa</i> spp ; <i>Hilsa</i> spp.
-	Esturgeon, Amur voir Esturgeon WD 0896
WD 0896	Esturgeon <i>Acipenser sturio</i> L. ; autres espèces de la famille des <i>Acipenseridae</i>
-	Sturgeon, russe voir Sturgeon WD 0896
WD 0901	Poissons blancs <i>Coregonus</i> spp.

Groupe 042 Poissons marins**Classe B****Type 8 Produits d'origine animale aquatique Groupe 042 lettre du groupe WS**

Les poissons de mer vivent généralement en haute mer. Il s'agit d'espèces sauvages ou presque, capturées et préparées (souvent surgelées) pour la distribution en gros et au détail. L'exposition aux pesticides se fait principalement par le biais de la pollution de l'eau et du métabolisme des animaux.

Ce sont surtout les parties charnues des animaux et, dans une moindre mesure, les œufs et la laitance qui sont consommés.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit entier (en général, après élimination du tube digestif).

Sept sous-groupes sont définis

Sous-groupe 042A Cabillauds et espèces apparentées

Sous-groupe 042B Poissons plats

Sous-groupe 042C Maquereaux et poissons apparentés

Sous-groupe 042D Thons et bonites

Sous-groupe 042E Poissons ressemblant à des harengs

Sous-groupe 042F Requins

Sous-groupe 042G Divers autres poissons marins

Groupe 042Poissons marins

Code no.**Produit**

WS 0125

Groupe de poissons marins

(comprend tous les produits du groupe 042)

Sous-groupe 042A Morue et espèces apparentées

Code no.	Produit
WS 0126	Sous-groupe de la morue et des poissons de type morue (comprend tous les produits du sous-groupe 042A)
-	Loup de mer , voir Pollack, WS 0946 <i>Pollachius virens</i> L. ; syn : <i>Gadus virens</i> L.
WS 0927	Morue Selon le Codex Stan. 50-1981 comprend <i>Gadus morhua</i> L. ; syn : <i>G. callarius</i> L. ; <i>G. ogac</i> Richardson ; <i>G. macrocephalus</i>
-	Morue, Atlantique , voir Morue, WS 0927 <i>Gadus morhua</i> L. ; syn : <i>G. callarius</i> L.
-	Morue, Groenland , voir Morue, WS 0927 <i>Gadus ogac</i> Richardson
-	Morue, Pacifique , voir Morue, WS 0927 <i>Gadus macrocephalus</i>
WS 0934	Aiglefin <i>Gadus aeglefinus</i> L. ; syn : <i>Melanogrammus aeglefinus</i> L.
WS 0935	Hakes <i>Merluccius merluccius</i> (L.) ; d'autres <i>Merluccius</i> spp.
WS 0946	Pollack <i>Polachius polachius</i> L. ; syn : <i>Gadus polachius</i> L.
WS 0905	Pollack, Alaska <i>Gadus chalcogrammus</i> Pallas
WS 0954	Merlan <i>Gadus merlangus</i> L.
WS 0906	Merlan bleu <i>Micromesistius poutassou</i> A. Risso

Sous-groupe 042B Poissons plats

Code no.	Produit
WS 0127	Sous-groupe des poissons plats (comprend tous les produits du sous-groupe 042B)
-	Brill , voir Turbot, WS 0953 <i>Scophthalmus rhombus</i> (L.) ; syn : <i>Rhombus laevis</i> Rondelet
WS 0929	Limande ou limande commune <i>Limanda limanda</i> L.
WS 0932	Flounders <i>Platichthys flesus</i> (L.) ; syn : <i>Pleuronectus flesus</i> L. ; <i>Atheresthes evermanni</i> ; <i>A. stomias</i> ; <i>Glyptocephalus cynoglossus</i> L. ; <i>Limanda ferruginea</i>
WS 0907	Limande, olive <i>Paralichthys olivaceus</i> Temminck & Schlegel
WS 0936	Flétan <i>Hippoglossus hippoglossus</i> L. ; <i>H. stenolepis</i> ; <i>Reinhardtius hippoglossoides</i> Walbaum
-	Flétan de l'Atlantique , voir Flétan, WS 0936 <i>Hippoglossus hippoglossus</i> L.
-	Flétan noir , voir Flétan noir, WS 0936 <i>Reinhardtius hippoglossoides</i> Walbaum
-	Flétan, Pacifique , voir Flétan, WS 0936 <i>Hippoglossus stenolepis</i>
WS 0945	Plie <i>Pleuronectes platessa</i> L. ; <i>P. quadrituberculata</i>
-	Plie, Alaska , voir Plie WS 0945 <i>Pleuronectes quadrituberculata</i>
-	Plie européenne , voir Plie WS 0945 <i>Pleuronectes platessa</i> L.
WS 0951	Semelle <i>Solea solea</i> L. ; syn : <i>S. vulgaris</i> Quensel
WS 0908	Semelle, langue <i>Cynoglossus semilaevis</i> Günther
WS 0953	Turbot <i>Scophthalmus maximus</i> L. ; syn : <i>Rhombus maximus</i> (L.)
-	Plie grise , voir Plie WS 0932 <i>Glyptocephalus cynoglossus</i> L.
WS 0909	Sole albacore <i>Limanda aspera</i> Pallas
-	Limande à queue jaune , voir Limandes, WS 0932 <i>Limanda ferruginea</i>

Sous-groupe 042C Maquereaux et poissons apparentés

Code no.	Produit
WS 0128	Sous-groupe des maquereaux et des poissons de type maquereau (comprend tous les produits du sous-groupe 042C)
-	Chinchard , voir chinchard, WS 0938 <i>Trachurus spp.</i> ; plusieurs spp. Voir aussi Maquereau du sous-groupe et Maquereau gris
-	Maquereau indien , voir Maquereau, WS 0941 <i>Rastrelliger kanagurta</i> ; autres <i>Rastrelliger spp.</i>
WS 0938	Maquereau gris Selon le Codex Stan. 119-1981, le chinchard comprend les espèces des familles et des genres suivants : <i>Carangidae</i> ; <i>Trachurus spp</i> ; <i>Decapterus spp.</i>
WS 0939	Maquereau royal <i>Scomberomorus spp.</i> y compris <i>S. cavalla</i> ; <i>S. comerson</i> ; <i>S. guttatus</i>
WS 0941	Maquereau Selon le Codex Stan. 119-1981, le maquereau comprend les espèces des familles et des genres suivants : <i>Scombridae</i> ; <i>Scomber spp.</i> ; <i>Rastrelliger spp.</i> Par exemple : <i>Scomber, scombrus L.</i> ; <i>Scomber japonicus</i> ; autres <i>Scomber spp</i> ; <i>Rastrelliger kanagurta</i> ; <i>R. brachysoma</i> ; autres <i>Rastrelliger spp.</i>
-	Maquereau, Atlantique , voir Maquereau, WS 0941 <i>Scomber Scombrus L.</i>
-	Maquereau, chevesne , voir Maquereau, WS 0941 <i>Scomber japonicus</i>
-	Maquereau indien , voir Maquereau WS 0941 <i>Rastrelliger kanagurta</i>
-	Maquereau, court , voir Maquereau, WS 0941 <i>Rastrelliger brachysoma</i>
WS 0910	Pompano <i>Trachinotus ovatus L.</i>
-	Alose , voir Maquereau, WS 0938 <i>Decapterus spp.</i>
-	Maquereau espagnol , voir maquereau royal, WS 0939 <i>Scomberomorus spp.</i> ; entre autres <i>S. maculates</i> ; <i>Sc. Tritor</i> ; <i>Sc. niphonius</i>
-	Seerfish , voir maquereau royal, WS 0939 <i>Scomberomorus spp.</i>

Sous-groupe 042D Thons et bonites

<u>Code no.</u>	<u>Produit</u>
WS 0132	Sous-groupe des thons et bonites (comprend tous les produits du sous-groupe 042D)
-	Germon , voir Thon, WS 0952 <i>Thunnus alalunga</i> (Bonnaterre)
-	Thon obèse , voir Thon, WS 0952
-	Thon à nageoires noires , voir Thon, WS 0952
WS 0924	Bonito Selon le Codex Stan. 70-1981, la bonite comprend : <i>Sarda sarda</i> (Bloch) ; <i>S. chiliensis</i> ; <i>S. orientalis</i> ; <i>S. velox</i>
-	Bonite à dos rayé, Atlantique , voir Bonite à dos rayé, WS0924 <i>Sarda sarda</i> (Bloch)
-	Bonite à dos rayé, Pacifique Est , voir Bonite à dos rayé, WS 0952 <i>Sarda chiliensis</i>
-	Thon à queue longue , voir Thon à queue longue
-	Thon rouge du Nord , voir Thon, WS 0952 <i>Thunnus thynnus thynnus</i> L.
-	Thon listao , voir Thon listao
-	Thon rouge du Sud , voir Thon, WS 0952 <i>Thunnus thynnus maccoyii</i> syn : <i>Thunnus maccoyii</i> ;
WS 0952	Thon Selon le Codex Stan. 70-1981, le thon comprend : <i>Thunnus alalunga</i> (Bonnaterre) ; <i>Th. Albacares</i> ; <i>Th. Atlanticus</i> ; <i>Th. Obesus</i> ; <i>Th. thynnus maccoyii</i> ; <i>Th. thynnus orientalis</i> ; <i>Th. thynnus thunnus</i> L. ; <i>Th. Tongoll</i> ; <i>Euthynnus affinus</i> ; <i>Eu. Alletteratus</i> ; <i>Eu. Lineatus</i> ; <i>Eu. pelamis</i> L. ; syn : <i>Katsuwonus pelumis</i> L.
-	Thon obèse , voir Thon, WS 0952 <i>Thunnus obesus</i>
-	Thon à nageoires noires , voir Thon, WS 0952 <i>Thunnus atlanticus</i>
-	Thon rouge , voir thon, WS 0952 <i>Thunnus thynnus</i> L. ; <i>Th. Maccoyii</i>
WS0911	Thon, balle <i>Auxis rochei</i> Risso
-	Thon à queue longue , voir Thon, WS 0952 <i>Thunnus Tongoll</i>
-	Thon, bonite à ventre rayé , voir Thon, WS 0952 <i>Euthynnus pelamis</i> L. ; syn : <i>Katsuwonis pelamis</i> L.
-	Thon à nageoires jaunes , voir Thon, WS 0952 <i>Thunnus albacares</i>
-	Thon à nageoires jaunes , voir Thon, WS 0952

Sous-groupe 042E Poissons ressemblant à des harengs

Code no.	Produit
WS 0129	Sous-groupe de poissons ressemblant au hareng (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
WS 0920	Anchois <i>Engraulis encrasicolus</i> (L.) ; <i>E. japonicus</i> ; <i>E. mordax</i> ; <i>E. capensis</i> Pour l'anchois d'Argentine et l'anchois du Pérou, voir Sardines et poissons sardiniens, WS 0130.
-	Sardine européenne , voir Sardines et poissons de type sardine <i>Sardina pilchardus</i> (Walbaum) WS 0130
WS 0937	Hareng <i>Clupea harengus</i> L. ; <i>C. pallasii</i> ; autres <i>Clupea</i> spp. N.B. Pour les petits poissons de ces espèces, voir également Sardines et Poissons de type sardine
-	Hareng, Atlantique , voir Hareng WS 0937 <i>Clupea harengus</i> L.
-	Hareng, Pacifique , voir Hareng WS 0937 <i>Clupea pallasii</i>
WS 0942	Menhaden <i>Brevoortia</i> spp.
-	Sardine à l'huile , voir Sardines et poissons du type sardine, WS 0130 <i>Sardinella</i> spp.
-	Sardinella voir Sardines et poissons du type sardines, WS 0130 <i>Sardinella</i> spp
WS 0130	Sardines et poissons du type sardines Selon le Codex Stan. 94-1981, les petits poissons des espèces suivantes : <i>Sardina pilchardus</i> (Walbaum) (Sardine européenne) ; <i>Sardinops melanosticta</i> ; <i>S. neopilchardus</i> ; <i>S. ocellata</i> ; <i>S. sagax</i> ; <i>S. caerulea</i> (Pilchards) ; <i>Sardinella aurita</i> Valanciennes ; syn : <i>S. anchovia</i> ; <i>S. brasiliensis</i> ; <i>S. maderensis</i> (Sardinella ou sardines à l'huile) ; <i>Clupea harengus</i> L. (hareng de l'Atlantique, petits poissons) ; <i>Clupea antipodum</i> ; <i>C. bassensus</i> ; <i>C. fuengensis</i> ; <i>Sprattus sprattus phalericus</i> (Risso), Syn : <i>Clupea sprattus</i> L. (Sprat) ; <i>Hyperlophus vittatus</i> ; <i>Nematolosa vlaminghi</i> ; <i>Etrumeus microps</i> ; <i>Ethmidium maculatus</i> ; <i>Engraulis achoita</i> (anchois d'Argentine) ; <i>E. ringens</i> (anchois du Pérou)
-	Sardine, européenne voir Sardines et poissons du type sardines, WS 0130

Sardina pilchardus Walbaum**Sous-groupe 042F Requins**

<u>Code no.</u>	<u>Produit</u>
WS 3726	Sous-groupe de requins (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
-	Requin foie , voir Requins, WS 0131 <i>Galeorhinus galeus</i> L. ; d'autres <i>Galeorhinus</i> spp.
-	Requin-taupe commun , voir Requins, WS 0131 <i>Lamna nasus</i> (Bonaterre)
WS 0948	Rayons Spp. de la famille <i>Rajidae</i>
-	Requin Requierm , voir Requins, WS 0131 spp. de la famille des <i>Carcharinidae</i> de l'ordre des <i>Selachii</i>
WS 0131	Requins Comprend : <i>Mustelus</i> spp, <i>Squalis</i> spp, <i>Lamna nasus</i> (Bonaterre), <i>Galeorhinus</i> spp. et <i>Carcharinidae</i> spp.
-	Requin bleu , voir Requins, WS 0131 <i>Prionace glauca</i> L.
-	Chiens de chasse lisses , voir Requins, WS 0131 <i>Mustelus</i> spp.
-	Aiguillat commun , voir Requins, WS 0131 <i>Squalis acanthias</i> L. ; autres <i>Squalis</i> spp.

Sous-groupe 042G Divers autres poissons marins

Code no.	Produit
WS 3727	Sous-groupe de divers autres poissons marins (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
WS 0912	Sériole, sériole à queue jaune <i>Seriola lalandi</i> Valenciennes
WS 0913	Alfonsinos <i>Beryx</i> spp.
WS 0921	Barracudas <i>Sphyræna</i> spp.
WS 0922	Poisson bleu <i>Pomatomus saltatrix</i>
WS 0923	Bogue <i>Boops boops</i> (L.) ; syn : <i>Box boops</i> Bonaparte
WS 0914	Daurade royale <i>Sparus aurata</i> L.
WS 0915	Brème, filet doré <i>Nemipterus virgatus</i> Houttuyn
WS 0956	Daurade argentée <i>Acanthopagrus australis</i> (Australie)
WS 0916	Dorade rose
WS 0925	Poisson beurre Espèces de la famille des <i>Stromateidae</i>
WS 0926	Capelan <i>Mallotus villosus</i> Müller
WS 0917	Poisson-chat, Ariid Famille des <i>Ariidae</i>
-	Poisson-chat de mer, voir Loup
WS 0918	Cobia <i>Rachycentron canadum</i> L.
WS 0928	Conger ou Conger anguille <i>Conger conger</i> (L.) ; <i>C. oceanicus</i> ; <i>C. orbignyanus</i> ; <i>Astroconger myriaster</i>
-	Conger, européen, voir Conger <i>Conger conger</i> (L.) ; syn : <i>C. vulgaris</i> Cuv.
-	Crochet, bébé, voir Tambours, WS 0931 <i>Collichthys niveatus</i> Jordan & Starks
-	Croaker, grosse tête Voir Tambours, WS 0931 <i>Collichthys lucidus</i> Richardson
-	Crochet jaune Voir Tambours, WS 0931 <i>Larimichthys crocea</i> Richardson
-	Croaker, Mi-iuy, voir Tambours, WS 0931 <i>Miichthys miiuy</i> Basilewsky

WS 0919	Boussole <i>Brosme brosme</i> Ascanius
WS 0958	Crémaillères Famille des <i>Ophidiidae</i>
WS 0959	Poissons-couteaux Famille des <i>Trichiuridae</i>
WS 0960	Dentex Dentex spp.
WS 0930	Coryphène <i>Coryphaena hippurus</i> L.
-	Dorade , voir dorade coryphène WS 0930
WS 0961	Dories, vraies Famille des <i>Zeidae</i>
WS 0931	Tambours Espèces de la famille <i>Sciaenidae</i>
WS 0962	Ilisha allongé <i>Ilisha elongate</i> Bennett
WS 0933	Lépisosté <i>Belone belone</i> (L.) ; syn : <i>B. acus</i> Risso
WS 0963	Mérous <i>Epinephelus</i> spp.
WS 0940	Lingue <i>Molva molva</i> L. ; <i>M. byrkelange</i> Walbaum ; syn : <i>M. dipterygia</i> ; <i>M. elongata</i> Otto
-	Maigre, repéré , voir Tambours, WS 0931 <i>Nibea albiflora</i> Richardson
WS 0964	Baudroies <i>Lophius</i> spp.
WS 0943	Mulets (entre autres le mullet rouge ; le mullet rayé) <i>Mugil cephalus</i> <i>Mullus surmeletus</i> L. ; autres espèces de la famille des <i>Mugilidae</i>
WS 0965	Bouille norvégienne <i>Trisopterus esmarkii</i> Nilsson
WS 0944	Perche de mer Selon le Codex Stan. 51-1981 comprend <i>Sebastes marinus</i> L. ; <i>S. mentella</i> ; <i>S. viviparus</i> Kroyer ; <i>S. alutus</i> ; <i>Scorpaena dactyloptera</i> Delaroche ; <i>Helicolenus maculatus</i>
WS 0947	Pomfret, Atlantique <i>Brama brama</i> ; syn : <i>B. raii</i> Bloch

WS 0966	Poisson-lapin <i>Siganus argenteus</i> Quoy & Gaimard
WS 0967	Sébaste, coréen <i>Sebastes schlegelii</i> Hilgendorf
-	Salema, voir Boque WS 0923 <i>Boops salpa</i> (L.) ; syn : <i>Sarpa salpa</i> L.
WS 0968	Saumon australien <i>Arripis trutta</i> Forster
WS 0957	Saumon à nageoires jaunes <i>Polydactylus sheridani</i> (Australie)
WS 0969	Bassin à saumon <i>Argyrosomus regius</i> Asso
WS 0980	Saury <i>Cololabis adocetus</i> Böhlke
WS 0981	Saury, Pacifique <i>Cololabis saira</i> Brevoort
WS 0982	Grattoir, noir Espèces appartenant au genre <i>Thamnaconus</i>
WS 0983	Sandlace, Pacifique <i>Ammodytes personatus</i> Girard
WS 0984	Dorade noire <i>Spondyliosoma cantharus</i> L.
WS 0985	Dorade rouge <i>Pagrus major</i> Temminck & Schlegel
WS 0986	Vivaneau, cramoisi <i>Lutjanus erythropterus</i> Bloch
WS 0987	Poisson tuile <i>Branchiostegus argentatus</i> Cuvier
WS 0988	Lépine <i>Dissostichus</i> spp
WS 0989	Poisson-roi à queue jaune <i>Seriola lalandi</i> Valenciennes
WS 0994	Bécassines <i>Lutjanus</i> spp.
-	Scorpions, voir Perche océanique, WS 0944 <i>Scorpaena dactyloptera</i> Delaroche ; syn : <i>Helicolenus dactylopterus</i> (Delaroche) d'autres espèces de la famille des <i>Scorpaenidae</i>
WS 0949	Bar <i>Morone labrax</i> L ; syn : <i>Dicentrarchus labrax</i> (L.) ; <i>M. saxatilis</i> ; autres <i>Morone</i> spp.
WS 0950	Daurade royale <i>Pagellus centrodontus</i> (Delaroche) ; <i>P. erythrinus</i> (L.) ; autres <i>Pagellus</i> spp.
-	Poisson-chat de mer, voir loup de mer, WS 0955 <i>Anarichas</i> spp.

WS 0995	Espadon <i>Xiphias gladius</i> L.
-	Tailor (Australie) , voir Bluefish, WS 0922
WS 0996	Filetages <i>Polynemidae</i> (famille)
WS 0955	Loup <i>Anarhichas lupus</i> L. ; <i>A. mineur</i> Olafsson
WS 0997	Crochet jaune <i>Larimichthys polyactis</i> Bleeker

Œufs de poisson (y compris la laitance) et abats comestibles de poisson**Classe B****Type 8****Produits à base d'animaux aquatiques Groupe 043****Groupe Lettre Code WR pour les œufs****Lettre du groupe Code WL pour les foies et autres abats comestibles de poissons**

Les œufs de poisson sont les organes reproducteurs comestibles de plusieurs espèces de poissons. Pour certaines d'entre elles, seule la "laitance dure", l'organe reproducteur femelle, est utilisée, tandis que la laitance "dure" et "molle" d'autres espèces est commercialisée.

Le terme "rogue" utilisé dans la description du produit comprend, le cas échéant, les deux types de rogue.

Le foie de certaines espèces est utilisé tel quel pour la consommation humaine ou pour la production d'huiles de foie (par exemple, l'huile de foie de morue).

L'exposition aux pesticides se fait par le biais du métabolisme animal.

Partie du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit **entier**.

Voir les noms scientifiques des espèces ou des familles et la description des sous-groupes Groupe 040-042. Le groupe concerné est indiqué après le nom du produit par (f) poissons d'eau douce, (d) poissons diadromes et (m) poissons marins.

Le groupe 043 est divisé en deux sous-groupes :

Sous-groupe 043A Œufs de poisson (y compris laitance)

Sous-groupe 043B Abats comestibles de poissons

Groupe 043 Œufs de poissons (y compris la laitance= œufs mous) et abats comestibles de poissons

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WR 0140	Groupe des œufs de poisson (y compris la laitance = œufs mous) et abats comestibles de poisson

(comprend tous les produits du groupe 043)

Sous-groupe 043A Œufs de poisson (y compris laitance)

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WR 3730	Sous-groupe des œufs de poisson (y compris la laitance= œufs mous)

(comprend tous les produits du sous-groupe 043A)

WR 0121 **Œufs de saumon, Pacifique (d)**

WR 0922 **Poisson bleu, œufs de poisson (m)**

WR 0927 **Cabillaud, rogue (m)**

WR 0930 **Coryphène, chevreuil (m)**

WR 0932 **Limande, œufs de poisson (m)**

WR 0937 **Hareng rogué (m)**

WR 0941 **Maquereau, rogue (m)**

WR 0943 **Mulet, rogue (m)**

WR 0893 **Œufs de saumon de l'Atlantique (d)**

WR 0894 **Alose feinte (d)**

WR 0896 **Esturgeon, chevreuil (d)**

Sous-groupe 043B Abats comestibles de poissons

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WL 3731	Sous-groupe des abats comestibles de poissons

(comprend tous les produits du sous-groupe 043B)

WL 0927 **Cabillaud, foie (m)**

WL 1310 **Poisson, peau**

WL 1311 **Poisson, vessie natatoire**

WL 0131

Requin, foie (m)

Mammifères marins**Classe B****Type 8 Produits d'origine animale aquatique Groupe 044 Lettre du groupe WM**

Le muscle et d'autres produits provenant de diverses espèces de mammifères marins sont encore consommés dans certaines régions du monde. Cependant, dans la majorité des pays du monde, la chasse aux mammifères marins est considérée comme controversée et l'interdiction de la chasse commerciale à la baleine est reconnue.

L'exposition aux pesticides se fait par la consommation de proies contaminées ou par la pollution de l'eau.

La totalité de la marchandise, à l'exception des os et des autres parties non comestibles, peut être consommée.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit entier tel que commercialisé, sans les os. Pour les pesticides liposolubles, une partie de la graisse est analysée et les LMR s'appliquent à la graisse.

Deux sous-groupes sont définis :

Sous-groupe 044A Muscles de mammifères marins

Sous-groupe 044B Graisse de mammifères marins, non transformée

Groupe 044 Produits des mammifères marins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WM 0141	Groupe de produits de mammifères marins (comprend tous les produits du groupe 044)

Sous-groupe 044A Muscles de mammifères marins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WM 3740	Sous-groupe des muscles de mammifères marins (comprend tous les produits du sous-groupe 044A)
WM 0970	Dauphins, muscle spp. de la famille <i>Dolphinidae</i>
-	Dauphin à gros nez, muscle , voir Dauphins,, WM 0970 <i>Tursiops truncatus</i> (Mont.)
-	Dauphin à bosse, muscle , voir Dauphins, WM 0970
-	Dauphin, muscle , voir Dauphins, WM 0970 <i>Stenella longirostris</i>
-	Marsouin, muscle , voir Baleines, WM 0972 <i>Phocaena phocaena</i>
-	Otaries, muscle , voir Phoques, WM 0971 <i>Otaria</i> spp. et <i>Eumetopius</i> spp ; <i>Zalophus</i> spp. (tout l'océan Pacifique)
WM 0971	Sceaux, muscles des familles <i>Otariidae</i> , <i>Phocidae</i> et <i>Trichechidae</i> . syn : <i>Odobenidae</i>
-	Phoque commun, muscle , voir Phoques, WM 0971 <i>Phoca vitulina</i>
-	Phoques à oreilles, muscle , voir Phoques, WM 0971 <i>Otariidae</i> spp.
-	Phoques sans oreilles, muscle , voir Phoques, WM 0971 <i>Phocidae</i> spp.
-	Phoques, fourrure, muscle , voir Phoques, WM 0971 <i>Arctocephalus pusillus</i> (Afrique du Sud) ; <i>A. australis</i> (Amérique du Sud, Australie) ; <i>Callorhinus ursinus</i> (Atlantique Nord)

- **Sceau gris, muscle**, voir Sceaux, WM 0971
Halichoerus grypus (Atlantique Nord)
- **Phoque du Groenland, muscle**, voir Phoques WM 0971
Pagophilus groenlandicus (Atlantique Nord)
- **Sceau à capuchon, muscle**, voir Sceaux, WM 0971
Cystophora cristata (Atlantique Nord)
- **Phoque annelé, muscle**, voir Phoques, WM 0971
Phoca hispida (Atlantique Nord)
- WM 0972 **Baleines, muscle**
spp. de l'ordre zoologique des *cétacés*
- **Baleines à fanons, muscle**, voir Baleines WM 0972
spp. de la famille *Balaenopteridae* (sous-ordre *Mystacoceti*)
- **Baleine bleue, muscle**, voir Baleines, WM 0972
Balaenoptera musculus
- **Baleine faussement tueuse, muscle**, voir Baleines, WM 0972
Pseudorca crassidens
- **Baleine à bec, muscle**, voir Baleines, WM 0972
Balaenoptera physalus
- **Baleine à bosse, muscle**, voir baleines, WM 0972
Megaptera novaeangliae
- **Baleine tueuse, muscle**, voir Baleines, WM 0972
Orcinus orca
- **Baleine de Minke, muscle**, voir Baleines, WM 0972
Balaenoptera acutorostrata
- **Baleine de Sei, muscle**, voir Baleines, WM 0972
Balaenoptera borealis
- **Baleine pilote à nageoires courtes, muscle**, voir Baleines, WM 0972
Globicephala macrorhynchus
- **Cachalot, muscle**, voir Baleines, WM 0972
Physeter catodon
- **Baleines à dents, muscle**, voir Baleines, WM 0972
spp. des familles *Physeteridae*, *Ziphiidae* et *Orcinus orca* (famille *Delphinidae*)

Sous-groupe 044B Graisse de mammifères marins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
WM 3741	Sous-groupe des graisses de mammifères marins, non transformées (comprend tous les produits du sous-groupe 044B)
WM 1312	Dauphins, gras, non transformés
WM 1313	Phoques, gras, non transformés
WM 1314	Baleines, graisse, non transformée

Crustacés**Classe B**

Type **8 Produits d'origine animale aquatique** **Groupe 045** **Groupe de lettres Code WC**

Les crustacés sont des animaux aquatiques de diverses espèces, sauvages ou cultivés, qui possèdent une carapace chitineuse non comestible.

Un petit nombre d'espèces vivent en eau douce, mais la plupart des espèces vivent en eau saumâtre et/ou en mer.

L'exposition aux pesticides se fait par le biais du métabolisme animal ou de la pollution de l'eau.

Les crustacés sont préparés pour la distribution en gros ou au détail à un stade "cru", souvent encore vivants, "crus" et surgelés, ou cuits directement après la capture et surgelés. Les crevettes peuvent également être étuvées puis surgelées.

Bien que les crustacés cuits ou étuvés doivent être considérés comme des aliments transformés, les animaux de ce groupe sont principalement classés dans le chapitre sur les produits alimentaires primaires, type 8 : Produits d'animaux aquatiques, étant donné que plusieurs crustacés sont également commercialisés sous une forme "brute", c'est-à-dire non exposés à des températures suffisamment élevées pour coaguler les protéines à la surface. Une brève référence aux crustacés transformés est donnée au type 17 : Produits comestibles dérivés d'origine animale, groupe 084 Crustacés transformés.

La totalité du produit, à l'exception de la coquille, peut être consommée : les produits "bruts", en général, après cuisson.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier (en particulier pour les espèces de petite taille) ou la viande sans la coquille extérieure, tel que préparé pour la distribution en gros et au détail.**

Groupe 045 Crustacés

Code No.	Produit
WC 0143	Groupe de crustacés (comprend tous les produits du groupe 045)
WC 0973	Balanes Sous-classe <i>Cirripedia</i>
WC 0146	Crabes Selon le Codex Stan. 90-1981 les espèces comestibles du sous-ordre des <i>brachyours</i> de l'ordre des <i>décapodes</i> et les espèces de la famille des <i>lithodidés</i> (= crabes royaux), <i>Scylla</i> spp. (crabes de vase)
--	Crabes d'eau douce , voir crabes, WO 0146 Sous-ordre <i>Brachyura</i>
-	Crabe, mitaine chinoise , voir crabes, WO 0146 <i>Eriocheir sinensis</i> Milne-Edwards
-	Crabe bleu , voir crabes, WO 0146 <i>Callinectes sapidus</i> Rathbun
-	Crabe comestible , voir crabes, WO 0146 <i>Cancer pagurus</i> L.
-	Crabe de Tanner , voir crabes, WO 0146 <i>Chionoecetes</i> spp.
-	Crabe de boue , voir crabes, WO 0146 <i>Scylla</i> spp.
-	Crabe royal rouge , voir crabes WO 0146 <i>Paralithodes camtschaticus</i> Tilesius
-	Crabes nageurs , voir crabes WO 0146 Les espèces appartiennent à la famille des <i>Portunidae</i>
WC 0976	Écrevisses d'eau douce <i>Astacus</i> spp. (Europe) ;

- Procambarus* spp. (USA) ;
Eustacus spp. (Australie)
- WC 0144 **Crustacés d'eau douce**
Astacus spp. (Europe),
Procambarus spp. (USA) ;
Macrobrachium spp. (Asie, Australie, Amérique du Sud et Amérique centrale) ;
les espèces de la famille des *Palaemonidae*
- WC 0977 **Crevettes d'eau douce**, voir note 2
Palaemon spp ; *Macrobrachium* spp ; *Cherax* spp.
- Langouste, voir Langouste
- WC 0978 **Langoustes**
Selon le Codex Stan. 95-1981, on trouve
Homarus spp. de la famille des *Nephropsidae* et spp. des familles des *Palinuridae* et des *Scyllaridae*, c'est-à-dire les langoustes et les homards.
- **Homard américain**, voir Homards, WC 0978
Homarus americanus
- **Homard européen**, voir Homards, WC 0978
Homarus gammarus L. ;
syn : *Cancer gammarus* L.
- **Homard, Norvège**, voir Homards, WC 0978
Nephrops norvegicus L. ;
syn : *Cancer norvegicus* L. voir aussi note 1
- WC 0145 **Crustacés marins**
Toutes les espèces mentionnées dans ce groupe, à l'exception de celles enregistrées comme crustacés d'eau douce.
- **Crevettes**, voir Crevettes, WC 0979
- **Crevette, banane**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus merguensis (Australie, Indo-Pacifique)
- **Crevette tigrée brune**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus esculentus (Australie)
- Crevettes, **caramote**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus kerathurus Forskal (Méditerranée)
- **Crevettes chinoises**, voir Crevettes, WC 0979
Fenneropenaeus chinensis Osbeck
- **Crevette, commune**, voir Crevettes, WC 0979
Palaemon serratus Pennant (Europe, Méditerranée)
- **Crevette royale**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus plebejus (Australie, Indo-Pacifique)
- **Crevette, effort**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus endeavouri (Australie)
- **Crevette géante tigrée**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus monodon (Australie, Indo-Pacifique)
- **Crevette tigrée verte**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus semisulcatus (Indo-Pacifique)
- **Crevette royale japonaise**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus japonicus (Asie)

- **Crevette, Kuruma**, voir Crevettes, WC 0979
- **Crevette nordique**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus borealis (Atlantique Nord)
- **Crevettes orientales**, voir Crevettes, WC 0979
Exopalaemon carinicauda Holthuis
- **Crevette royale de l'Ouest**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus latisulcatus (Australie, Indo-Pacifique)
- **Langouste**, voir Homards, WC 0978
Jasus spp. (famille des *Palinuridae*)
- WC 0979 **Crevettes**, voir note 2
Selon le Codex Stan. 37-1981 et 92-1981, les espèces des familles *Crangonidae*
Palaemonidae, voir note 3, *Pandalidae* et *Penaidae*
- **Crevettes, communes**, voir Crevettes, WC 0979
Crangon crangon L. ;
syn : *C. vulgaris* Fabr. (Europe, Méditerranée)
- **Crevette rose d'eau profonde**, voir Crevettes, WC 0979
Parapenaeus longirostris Lucas (Atlantique)
- WS 0974 **Crevette, mante**
Espèces appartenant à l'ordre des Stomatopodes
- **Crevettes, Metapenaeus**, voir Crevettes, WC 0979
Metapenaeus spp.
- **Crevettes brunes**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus aztecus (États-Unis)
- **Crevettes roses du nord**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus notialis ;
syn : *P. duorarum* (USA, Afrique de l'Ouest)
- **Crevettes blanches du nord**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus sertiferus (USA)
- **Crevettes blanches**, voir Crevettes, WC 0979
Penaeus vannamei Boone
- **Langouste**, voir Homards, WC 0978
spp. de la famille des *Scyllaridae*
- **Langoustes**, voir Homards, WC 0978
Palinurus vulgaris Latreille, autres *Palinurus* spp.
- WC 0975 **Homard accroupi**
Cervimunida spp.

Note 1 : Dans certains pays, des espèces telles que la langoustine (*Nephrops norvegicus* L.) sont incluses dans le produit "crevettes" avec une désignation qualitative, telle que Dublin Bay Prawn ou Prawn of Bantry Bay (toutes deux en Irlande). Le Codex Stan. 92-1981 sur les crevettes surgelées n'empêche pas cette pratique, à condition que la désignation sur l'étiquette garantisse que le consommateur ne sera pas induit en erreur.

Note 2 : Il n'y a pas de distinction nette entre les crevettes et les gambas. Dans plusieurs pays, le nom de produit Shrimps est utilisé pour les petites espèces, tandis que les espèces légèrement plus grandes sont appelées Prawns. Toutefois, une espèce désignée dans certaines régions du monde comme "Prawn" peut être appelée crevette dans la langue anglaise locale dans d'autres régions et vice versa. Par exemple, *Pandalus borcalis* est appelé Northern prawn ou Deepwater prawn au Royaume-Uni et la même espèce est appelée Pink shrimp au Canada. En Australie, seul le nom Prawn est utilisé pour les animaux inclus dans ce produit.

Note 3 : Ne comprend pas les espèces d'eau douce des *Palaemonidae*.

TYPE 9 AMPHIBIENS ET REPTILES**Grenouilles, lézards, serpents et tortues****Classe B****Type 9 Amphibiens et reptiles Groupe 046 Lettre du groupe AR**

Les produits à base de grenouille, de lézard, de serpent, de crocodile et de tortue sont les parties comestibles de diverses espèces animales des classes zoologiques Amphibia et Reptilia, généralement sauvages, récoltées à des fins alimentaires. Certaines espèces de grenouilles sont cultivées dans quelques pays d'Europe et d'Asie et, dans une moindre mesure, aux États-Unis, et sont commercialisées sous la forme de cuisses de grenouilles surgelées. Les espèces sauvages sont commercialisées de la même manière.

Dans certains pays tropicaux, quelques espèces de tortues sont élevées à partir d'œufs ou d'éclosions, notamment la tortue verte.

L'exposition aux pesticides se fait par le biais du métabolisme animal.

L'ensemble du produit, à l'exception des os et de la carapace osseuse ou cornée (tortues), peut être consommé.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier tel qu'il est commercialisé, sans les os ni la coquille extérieure.**

Cinq sous-groupes sont définis

Sous-groupe	046A Crocodiles
Sous-groupe	046B Grenouilles
Sous-groupe	046C Lézards
Sous-groupe	046 Serpents
Sous-groupe	046E Tortues

Groupe 046 Amphibiens et reptiles

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
AR 0148	Groupe des amphibiens et reptiles (comprend tous les produits du groupe 046)

Sous-groupe 046A Crocodiles

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
AR 0989	Sous-groupe des crocodiles (comprend tous les produits du sous-groupe 046A) <i>Crocodylus</i> spp.

Sous-groupe 046B Grenouilles

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
AR 0990	Sous-groupe des grenouilles (comprend tous les produits du sous-groupe 046B) <i>Rana</i> spp ; en particulier <i>Rana catesbeiana</i> ; <i>R. esculenta</i> L. ; <i>R. dactyla</i> Lesson ; <i>R. ridibunda</i> Pall. ; <i>R. tigrina</i> d'autres espèces de la famille des <i>Ranidae</i>
-	Grenouille , voir sous-groupe des grenouilles, AR 0990 <i>Rana catesbeiana</i> ; <i>R. tigrina</i>
-	Bullfrog, Indian , voir sous-groupe des grenouilles, AR 0990 <i>Rana tigrina</i>
-	Grenouille agile , voir sous-groupe des grenouilles, AR 0990 <i>Rana dalmatina</i> Bonap.
-	Grenouille commune , voir sous-groupe des grenouilles, AR 0990 <i>Rana temporaria</i> L.
-	Grenouille comestible , voir sous-groupe des grenouilles, AR 0990 <i>Rana esculenta</i> L.
-	Grenouille des marais , voir sous-groupe des grenouilles, AR 0990 <i>Rana ridibunda</i> Pall.
-	Grenouille , voir sous-groupe des grenouilles, AR 0990

Rana lessonae Camer**Sous-groupe 046C Lézards**

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
AR 0991	Sous-groupe des lézards (comprend tous les produits du sous-groupe 046C) Espèces du sous-ordre zoologique <i>Lacertilia</i>

Sous-groupe 046D Serpents

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
AR 0992	Sous-groupe des serpents (comprend tous les produits du sous-groupe 046D) Plusieurs espèces du clade zoologique <i>Ophidia</i>

Sous-groupe 046E Tortues

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
AR 0993	Sous-groupe des tortues (comprend tous les produits du sous-groupe 046E) Espèces du clade zoologique <i>Testudines</i>
-	Tortue verte , voir sous-groupe des tortues, AR 0993 <i>Chelone midas</i> L. ; syn : <i>Ch. viridis</i> Schneid.
-	Tortue imbriquée , voir sous-groupe des tortues, AR 0993 <i>Eretmochelys imbricata</i>
-	Tortue caouanne , voir sous-groupe des tortues, AR 0993 <i>Caretta caretta</i> L. ; syn : <i>Thalassochelys caretta</i> L.
-	Tortue à carapace molle , voir sous-groupe des tortues, AR 0993 <i>Pelodiscus sinensis</i> Wiegmann

TYPE 10 ANIMAUX INVERTÉBRÉS

Les invertébrés sont des animaux à sang froid dépourvus de colonne vertébrale. Les animaux invertébrés peuvent vivre sur terre ou dans l'eau.

Mollusques et divers autres animaux invertébrés**Classe B****Type 10 Animaux invertébrés Groupe 047 Lettre du groupe IM**

Les mollusques sont des animaux aquatiques ou terrestres de diverses espèces, sauvages ou cultivés, qui possèdent une coquille extérieure ou intérieure non comestible.

Les mollusques aquatiques comestibles vivent principalement dans les eaux saumâtres ou dans la mer ; plusieurs espèces sont cultivées. Quelques espèces comestibles d'escargots terrestres sont cultivées.

L'exposition aux pesticides se fait par le biais du métabolisme animal : les espèces aquatiques sont également exposées à la contamination de l'eau.

La totalité du produit, à l'exception de la coquille extérieure ou intérieure, peut être consommée.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit entier après enlèvement de la coquille.

Quatre sous-groupes sont définis :

Sous-groupe	047A	Bivalves
Sous-groupe 047B		Céphalopodes
Sous-groupe 047		Escargots de mer et d'eau douce
Sous-groupe 047D		Escargots et limaces
Sous-groupe 047E		Autres animaux invertébrés divers

Groupe 047 Mollusques et divers autres animaux invertébrés**Code No.****Produit**

IM 0150 **Groupe de mollusques et divers autres animaux invertébrés**
(comprend tous les produits du groupe 047)

Sous-groupe 047A Bivalves**Code No.****Produit**

IM 0151 **Sous-groupe des bivalves**
(comprend tous les produits du sous-groupe 047A)

IM 1000 **Palourdes**
Espèces des familles
Arcidae ; Mactridae ; Veneridae

- **Palourde, arche, voir Palourdes IM 1000**
Espèces de la famille des *Arcidae*

IM 1011 **Palourde, rasoir**
Solen marginatus T. Pennant

IM 1001 **Coques**
Cardium edule L. ; autres *Cardium* spp.

- **Coques, communes, voir Coques IM 1001**
Cardium edule L

IM 1012 **Panope du Pacifique**
Panopea generosa Gould

IM 1003 **Moules**
Mytilus edulis L. (Europe) ;
M. galloprovincialis Lam. (Méditerranée) ;
M. smaragdinus (Asie) ; autres *Mytilus* spp.

- IM 1013 **Moules d'eau douce**
Espèces appartenant à la famille des *Unionidae*
- IM 1004 **Huîtres (y compris les huîtres creuses)**
Ostrea edulis L. ; autres *Ostrea* spp. ; *Crassostrea angulata* Lam. ;
syn : *Gryphaea angulata* Lam ; *Crassostrea gigas* ;
C. virginica ; autres *Crassostrea* spp.
- **Huître creuse américaine**, voir huîtres IM 1004
Crassostrea virginica (américaine)
- **Huître européenne**, voir huîtres IM 1004
Ostrea edulis L.
- **Huître creuse du Pacifique**, voir Huîtres IM 1004
Crassostrea gigas (Asie, Canada)
- **Huître creuse portugaise**, voir huîtres IM 1004
Crassostrea angulata Lam. ;
syn : *Gryphaea angulata* Lam. (Europe S.O.)
- **Huître, Sydney rock**, voir Huîtres (y compris les huîtres creuses) IM 1004
Crassostrea commercialis (Australie)
- IM 1005 **Coquilles Saint-Jacques**
Pecten spp. et *Placopecten* spp ;
Argopecten sp.
- **Coquille Saint-Jacques australienne**, voir coquilles Saint-Jacques IM 1005
Pecten meridionalis (Australie)
- **Coquille Saint-Jacques, baie**, voir coquilles Saint-Jacques IM 1005
Argopecten irradians (Amérique du Nord)
- **Pétoncle géant du Pacifique**, voir Pétoncle IM 1005
Pecten caurinus (Amérique)
- **Pétoncle, grand**, voir Pétoncle IM 1005
Pecten maximus (L.) (Europe occidentale, Méditerranée)
- **Coquille Saint-Jacques, Nouvelle-Zélande**, voir Coquilles Saint-Jacques IM 1005
Pecten novaezealandiae (Nouvelle-Zélande)
- **Coquille Saint-Jacques**, voir Coquilles Saint-Jacques IM 1005
- **Coquille Saint-Jacques, reine**, voir Coquilles Saint-Jacques IM 1005
Pecten opercularis (L.) ;
syn : *Chlamys opercularis* L. (Europe de l'Ouest)
- **Coquille Saint-Jacques**, voir coquilles Saint-Jacques IM 1005
Placopecten magellanicus (Amérique du Nord)

Sous-groupe 047B Céphalopodes

Code No.	Produit
IM 0152	Sous-groupe des céphalopodes (comprend tous les produits du sous-groupe 047B)
IM 1002	Seiches <i>Sepia officinalis</i> L. ; <i>S. elegans</i> d'Orbigny ; autres <i>Sepia</i> spp ; <i>Sepiolo atlantica</i> d'Orbigny ; <i>S. rondeleti</i> Leach
-	Seiche commune , voir Seiches IM 1002 <i>Sepia officinalis</i> L.
-	Petite seiche , voir Seiches IM 1002 <i>Sepiolo atlantica</i> d'Orbigny ; <i>S. rondeleti</i> Leach
IM 1014	Pieuvres <i>Octopus vulgaris</i> Lam. ; <i>Eledone cirrhosa</i> Lam. ; <i>E. moschata</i> Lam.
-	Poulpe, commun , voir poulpes IM 1014 <i>Octopus vulgaris</i> Lam.
-	Pieuvre enroulée , voir pieuvres IM 1014 <i>Eledone cirrhosa</i> Lam.
-	Poulpe, musqué , voir poulpes IM 1014 <i>Eledone moschata</i> Lam.
IM 1008	Calamars <i>Loligo forbesi</i> Steensrup ; <i>L. vulgaris</i> Lam. ; autres <i>Loligo</i> spp. <i>Allotheuthis subulata</i> lam ; <i>Ommastrephes sagittatus</i> Lam. ; syn : <i>Todarodes sagittatus</i> Lam. et <i>T. pacificus</i> ; <i>Illex illecebrosus</i> , autres <i>Illex</i> spp.
IM 1009	Calamar commun , voir calamars IM 1008 <i>Loligo forbesi</i> Steenstrup
-	Calamar, volant européen , voir calamars IM 1008 <i>Ommastrephes sagittatus</i> Lam. ; syn : <i>Todarodes sagittatus</i> Lam. (Europe)
-	Calamar volant japonais , voir calamars IM 1008 <i>Todarodes pacificus</i> (Asie)
-	Calamar à nageoires courtes , voir calamars IM 1008 <i>Illex illecebrosus</i>

Sous-groupe 047C Escargots de mer et d'eau douce

Code No.	Produit
IM 0153	Sous-groupe des escargots de mer et d'eau douce (comprend tous les produits du sous-groupe 047C)
IM 1015	Ormeau <i>Haliotis spp</i>
IM 1016	Bulot canalisé <i>Busycon canaliculatum</i> L.
IM 1017	Escargot mystérieux chinois <i>Cipangopaludina chinensis</i> Gray
IM 1018	Coque supérieure commerciale <i>Rochia nilotica</i> L.
IM 1019	Limpets Famille des <i>patellidés</i>
IM 1020	Turban ondulé <i>Turbo fluctuosus</i> Bois

Sous-groupe 047D Escargots et limaces

Code No.	Produit
IM 0154	Sous-groupe des escargots et limaces (comprend tous les produits du sous-groupe 047D)
-	Escargot géant , voir Escargots comestibles (Afrique, Asie) IM 1007 <i>Achatina fulica</i> fer. ; <i>A. achatina</i> ; <i>Archachatina</i> spp.
IM 1007	Escargots comestibles <i>Helix</i> spp. et <i>Achatina</i> spp.
-	Escargot de jardin , voir Escargots comestibles IM 1007 <i>Helix aspersa</i> Müller
-	Escargot géant , voir Escargots comestibles IM 1007 <i>Achatina fulica</i> Fer. ; <i>A. achatina</i>
-	Escargot romain , voir Escargots comestibles IM 1007 <i>Helix pomatia</i> L.

Sous-groupe 047E Autres animaux invertébrés divers

Code No.	Produit
IM 0155	Sous-groupe de Divers autres animaux invertébrés (comprend tous les produits du sous-groupe 047E)
-	Beche-de-mer , voir concombres de mer IM 1010
IM 1021	Vers de terre <i>Eisenia fetida</i> Savigny
IM 1010	Concombres de mer espèces de l'ordre zoologique des <i>Holothuroidea</i>
IM 1006	Oursins Espèces de l'ordre zoologique des <i>Echinoidea</i>
IM 1022	Squirts, Sea <i>Ascidacea</i> classe espèces

Insectes et araignées**Classe B****Type 10 Animaux invertébrés Groupe 048 Lettre du groupe IN**

Les insectes sont récoltés à l'état sauvage, semi-domestiqués ou élevés. Plusieurs stades des insectes et araignées peuvent être consommés : œufs, chenilles, marionnettes et adultes. L'exposition aux pesticides se fait par le biais du métabolisme animal

Les insectes et araignées comestibles sont riches en protéines (matière sèche), en fibres alimentaires et en acides gras bénéfiques.

Les insectes ont un exosquelette fait de chitine. Le corps des insectes se compose de trois parties : la tête, le thorax et l'abdomen. Les insectes possèdent trois paires de pattes articulées, des yeux composés et une paire d'antennes.

Les araignées possèdent un exosquelette. Leur corps est organisé en deux tagmata, appelés prosoma, ou céphalothorax, et opisthosoma, ou abdomen. Presque tous les arachnides adultes ont huit pattes, mais les acariens sont variables : outre les huit pattes, il existe des acariens adultes ayant six ou même quatre pattes.

La totalité du produit peut être consommée.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit entier tel que préparé pour la distribution en gros ou au détail.

Sous-groupe 048A Araignées (Arachnida)

Sous-groupe 048B Insectes (Insecta)

Groupe 048 Insectes et araignées**Code No.****Produit**

IN 0160

Groupe d'insectes et d'araignées

(comprend tous les produits du groupe 048)

Sous-groupe 048A**Arachnides****Code No.****Produit**

IN 0161

Sous-groupe des arachnides

(comprend tous les produits du sous-groupe 048A)

IN 1030

Araneae

Organismes appartenant à l'ordre des Araneae, par exemple les araignées

IN 1031

Ixodida

Organisme appartenant à l'ordre des Ixodida, par exemple les tiques

Sous-groupe 048B	Insectes
Code No.	Produit
IN 0162	Sous-groupe des insectes (insecta) (comprend tous les produits du sous-groupe 048B)
IN 1035	Blattodea Organismes appartenant à l'ordre des Blattodea, par exemple les termites et les cafards
IN 1036	Coléoptères Organismes appartenant à l'ordre des coléoptères, par exemple les scarabées et les charançons
IN 1037	Dermaptera Les organismes appartiennent à l'ordre des dermaptères, par exemple les perce-oreilles.
IN 1038	Diptères Organismes appartenant à l'ordre des diptères, par exemple les mouches
IN 1039	Ephéméroptères Organismes appartenant à l'ordre des éphéméroptères, par exemple les éphémères
IN 1040	Hémiptères Organismes appartenant à l'ordre des hémiptères, par exemple les punaises.
IN 1041	Hyménoptères Organismes appartenant à l'ordre des hyménoptères, tels que les fourmis, les abeilles et les guêpes.
IN 1042	Lépidoptères Organismes appartenant à l'ordre des lépidoptères, par exemple les papillons et les papillons nocturnes
IN 1043	Mantodea Organismes appartenant à l'ordre des Mantodea, par exemple les mantides
IN 1044	Mégaloptère Organismes appartenant à l'ordre des mégaloptères, tels que les aulnes, les diptères et les mouches à poissons.
IN 1045	Odonata Organismes appartenant à l'ordre des odonates, par exemple les libellules et les demoiselles.
IN 1046	Orthoptère Organismes appartenant à l'ordre des orthoptères, notamment les sauterelles, les grillons, les Gryllidae
IN 1047	Phasmida Organismes appartenant à l'ordre des Phasmida, par exemple les cannes.
IN 1048	Plécoptères Organismes appartenant à l'ordre des plécoptères, par exemple les mouches de pierre
IN 1049	Psocoptère Organismes appartenant à l'ordre des Psocoptères, par exemple les cloportes.
IN 1050	Trichoptères Organismes appartenant à l'ordre des trichoptères, par exemple les trichoptères.

TYPE 10a PRODUITS D'ALIMENTATION PRIMAIRE D'ORIGINE ANIMALE DIVERSES

Les produits divers sont les produits qui ne répondent pas aux critères de regroupement des cultures. Ces critères comprennent (1) un potentiel similaire de résidus de pesticides, (2) une morphologie similaire, (3) des pratiques de production similaires, des habitudes de croissance, etc., (4) une partie comestible, (5) des BPA similaires pour l'utilisation de pesticides, (6) un comportement similaire en matière de résidus, et (7) une certaine flexibilité dans la fixation des tolérances des sous-groupes. En raison de la nature hétérogène des produits divers, aucun produit représentatif ne sera établi pour les groupes divers.

Portion de produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier tel que préparé pour la distribution en gros ou au détail.**

Classe B

Type 10a Groupe divers 049 Code alphabétique du groupe MU

Groupe 049 Produits alimentaires primaires divers d'origine animale

MU 1070	Miel Selon le Codex Stan. 12-1981 ¹ le miel est la substance sucrée naturelle produite par les abeilles mellifères à partir du nectar des plantes ou des sécrétions des parties vivantes des plantes ou des excréments des insectes suceurs de plantes sur les parties vivantes des plantes, que les abeilles recueillent, transforment en les combinant avec des substances spécifiques qui leur sont propres, déposent, déshydratent, stockent et laissent mûrir et mûrir dans les rayons de miel.
MU 1071	Nid d'abeille
MU 1072	Pollen d'abeille <i>nom alternatif pain d'abeilles</i>
MU 1073	Propolis <i>Nom alternatif : colle d'abeille</i>
MU 1074	Gelée royale

ANNEXE II**RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET DES ALIMENTS POUR ANIMAUX:
CLASSE E: ALIMENTS TRANSFORMÉS D'ORIGINE ANIMALE****CLASSE E : DES DENRÉES ALIMENTAIRES TRANSFORMÉES D'ORIGINE ANIMALE**

Définition, voir classe D.

TYPE 16 PRODUITS ALIMENTAIRES SECONDAIRES D'ORIGINE ANIMALE

L'expression « denrée alimentaire secondaire » désigne une « denrée alimentaire primaire » qui a subi une transformation simple, telle que l'élimination de certaines parties, le séchage et le broyage, qui ne modifie pas fondamentalement la composition ou l'identité de la denrée.

Les denrées alimentaires secondaires peuvent être transformées, utilisées comme ingrédients dans la fabrication de denrées alimentaires ou vendues directement au consommateur.

Ce type d'aliments transformés comprend des groupes de produits alimentaires primaires transformés d'origine animale qui ont subi une transformation simple, tels que les muscles transformés de mammifères et de volailles, les poissons et autres animaux aquatiques, par exemple les muscles séchés, les poissons séchés.

Muscles séchés et produits de la pêche séchésClasse E**Type 16 Produits alimentaires secondaires d'origine animale****Groupe 080 Lettre du groupe Code MD**

Groupe 080. Produits à base de muscles séchés et de poissons séchés, comprend les produits à base de muscles séchés naturels ou artificiels et les poissons séchés, marins ou d'eau douce. La plupart des poissons séchés le sont naturellement (vent et soleil). Par commodité, les autres animaux marins, qu'il s'agisse ou non de poissons ou de crustacés, sont classés dans ce groupe.

L'ensemble du produit peut être consommé, soit en l'état, soit après transformation (par exemple, poisson séché).

Portion de produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier tel que préparé pour la distribution en gros ou au détail.**

Ce groupe est divisé en trois sous-groupes :

080A muscle sec (de mammifères autres que les mammifères marins)

080BD Poisson séché

080C Echinodermes secs

Groupe 080 Muscles séchés, produits de la pêche et échinodermes séchés**Sous-groupe 080A Muscles séchés (de mammifères autres que marins)**

Code No.	Produit
MD 0095	Sous-groupe de muscles séchés (de mammifères autres que marins) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
MD 3700	Muscles de bovins, séchés (y compris séchés et fumés) (voir le sous-groupe 030A (code MM 3700) pour les espèces incluses dans le groupe des bovins)
MD 3701	Muscles de camélidés, séchés (y compris séchés et fumés) (voir le sous-groupe 030B (Code MM 3701) pour les espèces incluses dans le groupe des camélidés)
MD 3702	Muscles de caprins, séchés (y compris séchés et fumés) (voir le sous-groupe 030C (Code MM 3702) pour les espèces incluses dans le groupe des caprins)
MD 0812	Muscles de bovins, séchés (y compris séchés et fumés)
MD 3703	Muscles de cervidés, séchés (y compris séchés et fumés) (voir le sous-groupe 030D (Code MM 3703) pour les espèces incluses dans le groupe des cervidés)
MD 3704	Muscle équin, séché (y compris séché et fumé) (voir le sous-groupe 030E (code MM 3704) pour les espèces incluses dans le groupe des équidés)
MD 0814	Muscle de chèvre, séché (y compris séché et fumé)
MD 0816	Muscle de cheval, séché (y compris séché et fumé)
MD 3705	Muscles d'ovins, séchés (y compris séchés et fumés) (voir le sous-groupe 030F (Code MM 3705) pour les espèces incluses dans le groupe des ovins)
MD 0818	Muscle de porc, séché (y compris séché et fumé)
MD 3706	Muscle de porc, séché (y compris séché et fumé) (voir le sous-groupe 030G (code MM 3706) pour les espèces incluses dans le groupe des porcs)
MD 3707	Divers autres muscles de mammifères, séchés (y compris séchés et fumés) (voir le sous-groupe 030H (code MM 3707) pour les espèces incluses dans le groupe des divers autres muscles de mammifères)

Sous-groupe 080B Poisson séché

Code No.	Produit
MD 3742	Sous-groupe des poissons séchés (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
MD 0927	Morue séchée
MD 0929	Tampon ou Tampon commun, séché
MD 0120	Poissons diadromes, séchés (voir classe B, groupe 041 pour les produits de ce sous-groupe)
MD 0127	Poissons plats, séchés (voir classe B, groupe 042B pour les produits de ce sous-groupe)
MD 0115	Poissons d'eau douce, séchés (Voir classe B, groupe 040 pour les produits de ce sous-groupe)
MD 0935	Merlus, séchés
MD 0936	Flétan, séché
MD 0940	Lingue, séché
MD 0125	Autres poissons de mer, séchés (Voir classe B, groupe 042G pour les produits de ce sous-groupe)
MD 0126	Espadon (= morue et poissons de type morue séchés), séché (voir classe B, groupe 042A, pour les produits de ce sous-groupe)

Sous-groupe 080C Échinodermes séchés

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
MD 3743	Sous-groupe des échinodermes séchés (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
-	Bêche-de-mer, séchée , voir Concombres de mer, séchés, voir MD 1010
MD 1010	Concombre de mer, séché

Classe E**Type 16 Produits alimentaires secondaires d'origine animale**
Groupe 081 Groupe Lettre Code AD

Groupe 081. Muscles séchés d'oiseaux et autres produits aviaires, y compris les produits musculaires séchés naturels ou artificiels et les ovoproduits à base d'œufs.

L'ensemble du produit peut être consommé, en l'état ou après transformation (par exemple, le jaune d'œuf dans une pâtisserie).

Portion de produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier tel que préparé pour la distribution en gros ou au détail.**

Groupe 081 Muscle aviaire séché et autres produits aviaires

Code n°	Marchandise
AD 0110	Muscle aviaire séché (voir groupe 036 pour les espèces aviaires)
AD 0840	Œuf de poule, en poudre
AD 3745	Œuf de poule, blanc
AD 3746	Œuf de poule, blanc, séché
AD 3747	Œuf de poule, jaune
AD 3748	Œuf de poule, jaune, séché
AD 3750	Muscle de poulet, séché (y compris séché et fumé)
AD 3752	Autres œufs d'oiseaux, en poudre , voir groupe 039 pour les produits de ce sous-groupe
AD 3753	Autres œufs d'oiseaux, blancs , voir groupe 039 pour les produits de ce sous-groupe
AD 3754	Autres œufs d'oiseaux, blancs, séchés voir groupe 039 pour les produits de ce sous-groupe
AD 3755	Autre œuf d'oiseau, jaune d'œuf voir groupe 039 pour les produits de ce sous-groupe
AD 3756	Autres œufs d'oiseaux, jaunes, séchés voir groupe 039 pour les produits de ce sous-groupe
AD 0848	Muscles de dinde, séchés (y compris séchés et fumés)

Produits laitiers secondairesClasse E**Type 16 Produits alimentaires secondaires d'origine animale Groupe 082 Code alphabétique du groupe LS**

Le groupe 082, produits laitiers secondaires, comprend les produits laitiers qui ont subi une transformation simple telle que l'élimination totale ou partielle de certains ingrédients, par exemple l'eau, la matière grasse du lait, etc. Le groupe et les produits qu'il contient ne seront utilisés que pour les pesticides qui ne sont pas répartis exclusivement ou presque exclusivement dans la matière grasse du lait.

Le système recommandé pour exprimer les LMR pour les pesticides liposolubles dans le lait et les produits laitiers est expliqué dans l'introduction du document CAC/Vol. XIII-Ed. 2.

Le groupe comprend notamment les produits suivants, tels qu'ils sont définis dans les normes Codex pertinentes, voir CAC/Vol. XVI-Ed.1 (1984). Le numéro de référence de la norme est indiqué entre parenthèses.

Lait en poudre (entier, écrémé et partiellement écrémé) (norme A-5 1971) ; laits évaporés (entier, écrémé) (norme A-3 1971) ; lait écrémé.

Partie du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée): **Produit entier.**

Groupe 082 Produits laitiers secondaires

Code n°	Marchandise
LS 0106	Groupe de produits laitiers secondaires

Classe E**Type 16 Produits alimentaires invertébrés secondaires d'origine animale**
Groupe 083 Lettre du groupe Code IV

Groupe 083. Produits d'invertébrés séchés, y compris les bivalves, céphalopodes et insectes séchés.

L'ensemble du produit peut être consommé, soit en l'état, soit après transformation (par exemple, séché).

Portion de produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit entier tel que préparé pour la distribution en gros ou au détail.

Ce groupe est divisé en 6 sous-groupes :

083A	Bivalves, séchés
083B	Céphalopodes, séchés
083CI	Insectes séchés
083D	Crustacés, séchés
083ES	Escargots de mer et d'eau douce, séchés
083F	Amphibiens et reptiles, séchés

Groupe 083 Produits alimentaires secondaires d'origine animale à base d'invertébrés

Sous-groupe 083A Bivalves séchées

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
IV 0151	Sous-groupe des bivalves séchés (voir classe B, groupe 047A pour les produits de ce sous-groupe) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
IV 1000	Palourdes, séchées
-	Palourdes à col court, voir IV 1000 Palourdes séchées
-	Palourdes, Coquilles de rasoir, séchées, voir IV 1000 Palourdes, séchées
IV 1001	Coquilles séchés
IV 1012	Canin du Pacifique, séché
IV 1003	Moules séchées
IV 1013	Moules d'eau douce séchées
IV 1004	Huîtres (y compris les huîtres creuses), séchées
IV 1005	Pétoncles
-	Coquille Saint-Jacques de mer, voir IV 1005

Sous-groupe 083B Céphalopodes séchés**Code No. Produit**

IV 0152	Sous-groupe des céphalopodes séchés (voir classe B, groupe 047B pour les produits de ce sous-groupe) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
IV 1002	Seiches, séchées
IV 1014	Octopus, séchés
IV 1008	Calamars, séchés
IV 1009	Calamar, commun, séché, voir calamars IM 1008

Sous-groupe 083C	Insectes séchés
Code No.	Produit
IV 0160	Sous-groupe des insectes et araignées, séchés (comprend tous les produits de ce sous-groupe) (Voir classe B, groupe IN 0160 pour les produits de ce sous-groupe)
IV 1035	Blattodea, séché Organismes appartenant à l'ordre des Blattodea, par exemple les termites et les cafards
IV 1036	Coléoptères séchés Organismes appartenant à l'ordre des coléoptères, par exemple les scarabées et les charançons
IV 1037	Dermaptera , séché Les organismes appartiennent à l'ordre des dermaptères, par exemple les perce-oreilles.
IV 1038	Diptères, séchés Organismes appartenant à l'ordre des diptères, par exemple les mouches
IV 1039	Ephéméroptères, séchés Organismes appartenant à l'ordre des éphéméroptères, par exemple les éphémères
IV 1040	Hémiptères, séchés Organismes appartenant à l'ordre des hémiptères, par exemple les punaises.
IV 1041	Hyménoptères, séchés Organismes appartenant à l'ordre des hyménoptères, tels que les fourmis, les abeilles et les guêpes.
IV 1042	Lépidoptères, séchés Organismes appartenant à l'ordre des lépidoptères, par exemple les papillons et les papillons nocturnes
IV 1043	Mantodea, séchés Organismes appartenant à l'ordre des Mantodea, par exemple les mantides
IV 1044	Mégaloptères, séchés Organismes appartenant à l'ordre des mégaloptères, tels que les aulnes, les diptères et les mouches à poissons.
IV 1045	Odonata, séchés Organismes appartenant à l'ordre des odonates, par exemple les libellules et les demoiselles.
IV 1046	Orthoptères, séchés Organismes appartenant à l'ordre des orthoptères, notamment les sauterelles, les grillons, les Gryllidae
IV 1047	Phasmida, séchés Organismes appartenant à l'ordre des Phasmida, par exemple les cannes.
IV 1048	Plécoptères, séchés Organismes appartenant à l'ordre des plécoptères, par exemple les mouches de pierre
IV 1049	Psocoptères, séchés Organismes appartenant à l'ordre des Psocoptères, par exemple les cloportes.
IV 1050	Trichoptères, séchés Organismes appartenant à l'ordre des trichoptères, par exemple les trichoptères.

Sous-groupe 083D Crustacés séchés	
Code No.	Produit
IV 0143	Sous-groupe des crustacés, séchés (comprend tous les produits de ce sous-groupe) (Voir classe B, groupe 045 pour les produits de ce sous-groupe)
IV 0979	Crevettes séchées, voir note 2 Selon le Codex Stan. 37-1981 et 92-1981, les espèces des familles <i>Crangonidae</i> <i>Palaemonidae</i> , voir note 3, <i>Pandalidae</i> et <i>Penaidae</i>
-	Charnu, chinois, séché, voir IV 0979
Sous-groupe 083E Espèces d'escargots de mer et d'eau douce, séchées	
Code No.	Produit
IV 0153	Sous-groupe des escargots de mer et d'eau douce, séchés ((comprend tous les produits de ce sous-groupe) (Voir classe B, groupe 047C pour les produits de ce sous-groupe))
IV 1007	Escargots d'eau douce, séchés
-	Escargots de mer, séchés, voir IV 1007
Sous-groupe 083F Amphibiens et reptiles séchés	
Code No.	Produit
IV 0148	Sous-groupe des amphibiens et reptiles, séchés ((comprend tous les produits de ce sous-groupe) (Voir classe B, groupe 046 pour les produits de ce sous-groupe))
IV 0993	Tortues séchées

TYPE 17 PRODUITS COMESTIBLES DÉRIVÉS D'ORIGINE ANIMALE

Le terme « produits comestibles dérivés » désigne les aliments ou les substances comestibles isolés à partir de denrées alimentaires primaires ou de produits agricoles bruts qui ne sont pas destinés à la consommation humaine en tant que tels, au moyen de procédés physiques, biologiques et chimiques.

Ce type comprend les graisses transformées (fondues ou extraites, éventuellement raffinées et/ou clarifiées) provenant de mammifères, y compris de mammifères aquatiques, de volailles et d'organismes aquatiques tels que les poissons.

Crustacés, transformés

Classe E

Type 17 Produits comestibles dérivés d'origine animale**Groupe 084 Lettre du groupe Code SC**

Groupe 084, Crustacés, transformés. Les crustacés sont largement transformés avant d'entrer dans les circuits commerciaux nationaux ou internationaux.

Les crabes, les homards et les crevettes sont généralement cuits directement après leur capture. Ensuite, soit les animaux sont surgelés avec ou sans carapace, soit le muscle sans carapace est mis en conserve, avec ou sans milieu d'emballage. Ce dernier peut être composé d'eau, de sel, de jus de citron et de sucres.

Les crevettes peuvent également être « étuvées » puis surgelées.

Selon les normes Codex pertinentes, à savoir 92-1981 et 95-1981, "cuit" signifie chauffé pendant une période telle que le centre thermique atteint une température suffisante pour coaguler la protéine et "étuvé" signifie chauffé pendant une période telle que la surface du produit atteint une température suffisante pour coaguler la protéine à la surface mais insuffisante pour coaguler la protéine au centre thermique.

Les produits cuits sont généralement surgelés directement après la cuisson ou la cuisson fait partie du processus de mise en conserve.

La dénomination « cuit après le produit » peut inclure tous les procédés mentionnés, à l'exception des crevettes étuvées et surgelées.

La totalité du produit, à l'exception de la coquille, peut être consommée.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit entier (en particulier pour les espèces de petite taille) ou muscle cuit sans coquille tel que préparé pour la distribution en gros ou au détail.

Pour la description des produits et les noms scientifiques des familles ou des espèces, voir le groupe 045, Crustacés.

Groupe 084 Crustacés, transformés

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
SC 0143	Groupe des crustacés transformés (comprend tous les produits de ce groupe)
SC 0144	Crustacés d'eau douce, cuits
SC 0145	Crustacés marins, cuits
SC 0146	Chair de crabe, cuite
SC 0976	Écrevisses d'eau douce, cuites
SC 0977	Crevettes d'eau douce, cuites
SC 0978	Homards (y compris les muscles de homard), cuits
SC 0979	Crevettes, cuites
SC 1220	Crevettes, étuvées

Groupe 085 Graisses animales transformées

Graisses animales transforméesClasse E**Type 17 Produits comestibles dérivés d'origine animale****Groupe 085 Lettre du Groupe Code FA**

Le groupe 085, graisses animales transformées, comprend les graisses fondues ou extraites (éventuellement raffinées et/ou clarifiées) des mammifères terrestres et aquatiques et de la volaille, ainsi que les graisses et huiles dérivées des poissons.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Produit entier tel que préparé pour la distribution en gros ou au détail.

Ce groupe est divisé en 4 sous-groupes :

085AP graisses transformées de mammifères (autres que les mammifères marins)

085B Graisses transformées provenant de mammifères marins

085CP graisses transformées provenant d'espèces aviaires

085DP Graisses transformées provenant d'espèces de poissons

Groupe 085 Graisses animales transformées

Code No.Produit

FA 0101

Groupe des graisses animales transformées

Sous-groupe 085A Graisses transformées provenant de mammifères autres que les mammifères marins

Code No.	Produit
FA 0100	Sous-groupe des graisses transformées de mammifères (autres que les mammifères marins) (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
FA 3700	Suif bovin (voir le sous-groupe 030A (code MM 3700) pour les espèces incluses dans le groupe des bovins)
FA 0810	Suif de buffle <i>Bubalis bubalis</i> L. ; <i>Syncerus caffer</i> Sparrman <i>Bison bison</i> L.
FA 0811	Suif de chameau <i>Camelus bactrianus</i> L. ; <i>C. dromedarius</i> L. ; <i>Lama glama</i> L. ; <i>L. pacos</i> L.
FA 3701	Suif de camélidé (voir le sous-groupe 030B (Code MM 3701) pour les espèces incluses dans le groupe des camélidés)
FA 3702	Suif de caprins (voir le sous-groupe 030C (Code MM 3702) pour les espèces incluses dans le groupe des caprins)
FA 0812	Suif de bovins (y compris le suif transformé) <i>Bos taurus</i> L. ; voir aussi Groupe 037, MM 0812
FA 3703	Suif de cervidé (voir le sous-groupe 030D (Code MM 3703) pour les espèces incluses dans le groupe des cervidés)
FA 3704	Suif équin (voir le sous-groupe 030E (code MM 3704) pour les espèces incluses dans le groupe des équidés)
FA 0814	Suif de chèvre <i>Capra hircus</i> L. ; autres <i>Capra</i> spp.
FA 0816	Suif de cheval <i>Equus caballus</i> L.
FA 0818	Lard (de porc) entre autres <i>Sus domesticus</i> Erxleben ; autres <i>Sus</i> spp. et ssp.
FA 3705	Suif d'ovins (voir le sous-groupe 030F (Code MM 3705) pour les espèces incluses dans le groupe des ovins)
FA 0822	Suif de mouton <i>Ovis aries</i> L. ; autres <i>Ovis</i> spp.
FA 3706	Suif de porc (voir le sous-groupe 030G (code MM 3706) pour les espèces incluses dans le groupe des porcs)
FA 3707	Divers autres suifs de muscles de mammifères (voir le sous-groupe 030H (code MM 3707) pour les espèces incluses dans le groupe des divers autres muscles de mammifères)

Sous-groupe 085B Graisses transformées provenant de mammifères marins

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
FA 3741	Sous-groupe des graisses transformées provenant de mammifères marins (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
FA 0972	Baleines, graisse de baleine, transformée
FA 0142	Graisse transformée (lard) de baleines, de dauphins et d'animaux de mer

Sous-groupe 085C Graisses transformées provenant d'espèces aviaires

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
FA 0111	Sous-groupe des graisses transformées provenant d'espèces aviaires (comprend tous les produits de ce sous-groupe) (voir classe B type 7 pour les produits de ce sous-groupe)
FA 0111	Graisses de volaille, transformées
FA 0840	Graisse de poulet, transformée <i>Gallus gallus</i> L. ; autres <i>Gallus</i> spp.
FA 0841	Graisse de canard, transformée <i>Anas platyrhynchos</i> L. ; autres <i>Anas</i> spp.
FA 0842	Graisse d'oie, transformée <i>Anser anser</i> L. ; autres <i>Anser</i> spp.
FA 0848	Graisse de dinde, transformée <i>Meleagris gallopavo</i> L.

Sous-groupe 085D Graisses transformées provenant d'espèces de poissons

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
FA 3744	Sous-groupe des graisses transformées provenant d'espèces de poissons (comprend tous les produits de ce sous-groupe)
FA 0125	Poisson, huile

Groupe 086 Matières grasses laitières, transformées**Matières grasses du lait**

Classe E

Type 17 Produits comestibles dérivés d'origine animale**Groupe 086 Lettre du groupe Code FM**

Groupe 086. Les matières grasses laitières sont les ingrédients gras dérivés du lait de divers mammifères.

Partie du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier.****Groupe 086 Graisses lactiques**

Code No.	Produit
FM 0106	Groupe de matières grasses laitières (comprend toutes les matières grasses laitières de ce groupe)
FM 3700	Matière grasse du lait bovin (voir le sous-groupe 030A (code MM 3700) pour les espèces incluses dans le groupe des bovins)
FM 0810	Graisse de lait de bufflonne <i>Bubalis bubalis</i> L. ; <i>Syncerus caffer</i> Sparrman ; <i>Bison bison</i> L.
FM 0811	Graisse de lait de chamelle <i>Camelus bactrianus</i> L. ; <i>C. dromedarius</i> L. ; <i>Lama glama</i> L. ; <i>L. pacos</i> L.
FM 3701	Graisse du lait de camélidés (voir le sous-groupe 030B (Code MM 3701) pour les espèces incluses dans le groupe des camélidés)
FM 3702	Graisse de lait de caprins (voir le sous-groupe 030C (Code MM 3702) pour les espèces incluses dans le groupe des caprins)
FM 0812	Matières grasses du lait de bovins <i>Bos taurus</i> L. ; voir aussi Groupe 037 no. MM 0812
FM 3703	Graisse de lait de cervidés (voir le sous-groupe 030D (Code MM 3703) pour les espèces incluses dans le groupe des cervidés)
FM 3704	Matière grasse laitière équine (voir le sous-groupe 030E (code MM 3704) pour les espèces incluses dans le groupe des équidés)
FM 0814	Graisse de lait de chèvre <i>Capra hircus</i> L. ; autres <i>Capra</i> spp.
FM 0183	Matières grasses du lait (à partir de lait de bufflonne, de chamelle, de bovin, de chèvre ou de brebis)
FM 3705	Matière grasse laitière ovine (voir le sous-groupe 030F (Code MM 3705) pour les espèces incluses dans le groupe des ovins)
FM 0822	Graisse de lait de brebis <i>Ovis aries</i> L. ; autres <i>Ovis</i> spp.

Groupe 087 Dérivés de produits laitiers**Produits laitiers dérivés**

Classe E

Type 17 Produits comestibles dérivés d'origine animale**Groupe 087 Lettre du groupe Code LD**

Groupe 087 : Les produits laitiers dérivés comprennent les denrées alimentaires ou les substances comestibles isolées de la denrée alimentaire primaire qu'est le lait de vache ou d'autres mammifères, par des procédés physiques, biologiques et chimiques. Ce groupe et les produits qu'il contient ne seront utilisés qu'en cas de nécessité pour les pesticides qui ne sont pas répartis exclusivement ou presque exclusivement dans la graisse du lait. Pour plus d'explications, voir le groupe 082.

Ce groupe comprend notamment les denrées alimentaires suivantes, telles que définies dans les normes Codex pertinentes, voir CAC/Vol. XXI, Ed-1 (1984) : Beurre, beurre de lactosérum, tous deux dans la norme A-1 (1971) : Butteroil, butteroil anhydre, tous deux dans la norme A-2 (1973) : Crème, norme A-9 (1976) : Crème en poudre (demi-crème, riche en matières grasses), Norme A-10 (1971) : Caséine acide comestible, Norme A-12 (1976) : Caséinates comestibles, Norme A-13 (1976).

Partie du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier.**

TYPE 18 ALIMENTS MANUFACTURÉS (À INGRÉDIENT UNIQUE) D'ORIGINE ANIMALE

L'expression "aliment manufacturé à ingrédient unique" désigne un aliment transformé composé d'un ingrédient alimentaire identifiable, avec ou sans milieu de couverture ou ingrédients mineurs tels qu'agents aromatisants, épices et condiments, et qui est normalement préemballé et prêt à être consommé, avec ou sans cuisson.

Produits laitiers manufacturés (un seul ingrédient)

Classe E

Type 18 Produits alimentaires manufacturés (un seul ingrédient) d'origine animale**Groupe 090 Lettre du groupe Code LI**

Le groupe 090 et les produits qu'il contient ne seront utilisés, si nécessaire, que pour les pesticides qui ne sont pas répartis exclusivement ou presque exclusivement dans les matières grasses du lait. Pour plus d'explications, voir le groupe 082.

Ce groupe comprend notamment les denrées alimentaires suivantes, telles que définies dans les normes Codex pertinentes (indiquées entre parenthèses) : Yoghourt (Norme Codex A-11(a) 1975) : Fromages, désignés individuellement (Norme Codex A-6 1978 et Norme C-1 (1966-1978)).

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier tel que préparé pour la distribution en gros ou au détail.**

TYPE 19 ALIMENTS MANUFACTURÉS (MULTI-INGRÉDIENTS) D'ORIGINE ANIMALE

Le terme "aliment manufacturé multi-ingrédients" désigne un aliment transformé composé de plus d'un ingrédient principal.

Un aliment multi-ingrédients composé d'ingrédients d'origine animale et végétale sera inclus dans ce type si le ou les ingrédients d'origine animale sont prédominants.

Produits laitiers manufacturés (multi-ingrédients)

Classe E

Type 19 Produits alimentaires manufacturés (multi-ingrédients) d'origine animale**Groupe 092 Lettre du groupe Code LM**

Le groupe 092 et les produits qu'il contient ne seront utilisés dans la classification qu'en cas de nécessité pour les pesticides qui ne sont pas répartis exclusivement ou presque exclusivement dans les matières grasses du lait. Pour plus d'explications, voir le groupe 082.

Ce groupe comprend notamment les produits suivants, tels que définis dans les normes Codex pertinentes, voir CAC/Vol XVI, Ed-1 (1984) : Produits à base de fromage fondu, Norme Codex A-8(a) et A-8(b) (1978) : Préparations à base de fromage fondu, Norme A-8(c) (1978) : Yoghourt aromatisé, Norme A-11(b) (1976) : Lait concentré sucré, Norme A-4 (1971).

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : **Produit entier tel que préparé pour la distribution en gros ou au détail.**

LISTE DES PARTICIPANTS¹⁰
**(La liste s'applique à tous les documents de travail
pour le point 7 de l'ordre du jour)**

Pays	Nom
Bill Barney (Président)	ÉTATS-UNIS
Dorin Poelmans (Co-présidente)	Pays-Bas
Argentine	Maria Carla Serafino
Australie	Karina Budd
Australie	James Oliver Deller
Belgique	Wibke Meyer
Chili	Roxana Ines Vera Munoz
Chine	Fengmao Liu
Costa Rica	Tatiana Vasquez Morera
Costa Rica	Amanda Lasso Cruz
Costa Rica	Alejandro Rojas Leon
Costa Rica	Ivania Morera Rodríguez
Équateur	Saul Flores
Équateur	Jakeline Arias
Égypte	Mariam Barsoum Onsy
France	florence Gérault
France	Gaelle Vial
Allemagne	Cordelia Kraft
Allemagne	Karsten Hohgardt
Guatemala	Karen Aracely Gatica Solares
Guatemala	Zenia Aguilar
Inde	Dr. Vandana Tripathy
Inde	Kannan B
Iran	Roya Noorbakhsh
Japon	codexjapan
Japon	Tomoyuki Kawai

¹⁰ Veuillez contacter le point focal du pays membre ou de l'organisation observatrice pour obtenir les coordonnées des délégués.
La liste des points de contact du Codex pour les membres et les observateurs est disponible sur le site web du Codex à l'adresse suivante :
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/members/en/>
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/observers/observers/obs-list/en/>

Pays	Nom
Mexique	Tania Daniela fosado Soriano
République de Corée	Hwang Kiseon
République de Corée	Eun Young Lee
Arabie saoudite	Saif Moala AL-Mutairi
Arabie saoudite	Nimah Baqadir
Sierra Leone	Raymonda A. Johnson
Afrique du Sud	Aluwani Alice Madzivhandila
Corée du Sud	Park Yu-min
Espagne	Álvaro Rol Rúa
Suède	Niklas Montell
Thaïlande	Chonnipa Pawasut
Thaïlande	Namaporn Attaviroj
ÉTATS-UNIS	Simone SooHoo
ÉTATS-UNIS	Alexander Domesle
ÉTATS-UNIS	Timothy J Herrman
ÉTATS-UNIS	Aaron Niman
ÉTATS-UNIS	Marie Maratos Bhat